

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00119

Numéro SIREN : 315 814 806

Nom ou dénomination : GMF VIE

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2021 sous le numéro de dépôt 7332

# COMPTES SOCIAUX

Exercice 2020

## GMF Vie



# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## ACTIF

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>1. CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>		
<b>2. ACTIFS INCORPORELS</b>		<b>1</b>
<b>3. PLACEMENTS</b>	<b>23 462 651</b>	<b>23 307 888</b>
3 a Terrains et constructions	1 018 988	928 869
3 b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	752 882	231 452
3 c Autres placements	21 688 937	22 145 751
3 d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 844	1 816
<b>4. PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>647 295</b>	<b>505 646</b>
<b>5. PARTS DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES</b>	<b>2 825</b>	<b>2 510</b>
5 b Provisions d'assurance vie	591	477
5 c Provisions pour sinistres à payer (vie)	783	682
5 e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5 h Autres provisions techniques (vie)	1 451	1 351
5 j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
<b>6. CREANCES</b>	<b>105 853</b>	<b>79 657</b>
6 a Créances nées d'opérations d'assurance directe:	<b>3 974</b>	<b>2 533</b>
- 6 aa Primes restant à émettre		
- 6 ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 974	2 533
6 b Créances nées d'opérations de réassurance	<b>557</b>	
6 c Autres créances :	<b>101 322</b>	<b>77 124</b>
6 ca Personnel	122	64
6 cb Etats, organismes sociaux, collectivités publiques	2 921	1 730
6 cc Débiteurs divers	98 279	75 329
6 d Capital appelé non versé		
<b>7. AUTRES ACTIFS</b>	<b>322 273</b>	<b>240 868</b>
7 a Actifs corporels d'exploitation	721	5 878
7 b Comptes courants et caisse	321 551	234 990
7 c Actions propres		
<b>8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>365 501</b>	<b>373 443</b>
8 a Intérêts et loyers acquis non échus	174 186	197 447
8 b Frais d'acquisition reportés		
8 c Autres comptes de régularisation	191 315	175 995
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 906 398</b>	<b>24 510 013</b>

## PASSIF

(En milliers d'euros)

31/12/2020

31/12/2019

<b>1. CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 587 705</b>	<b>1 554 726</b>
1 a Capital social	186 967	186 967
1 b Primes liées au capital social	305 023	305 023
1 c Réserve de réévaluation		
1 d Autres réserves	347 796	344 173
1 e Report à nouveau	672 472	626 475
1 f Résultat de l'exercice	75 447	92 087
<b>2. PASSIFS SUBORDONNES</b>		
<b>3. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>21 927 189</b>	<b>22 035 580</b>
3 b Provisions d'assurance vie	20 393 635	20 498 031
3 c Provisions pour sinistres à payer (vie)	210 782	182 367
3 e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	1 315 856	1 348 408
3 g Provisions pour égalisation	509	549
3 h Autres provisions techniques (vie)	6 407	6 226
<b>4. PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>647 610</b>	<b>505 866</b>
<b>5. PROVISIONS (autres que techniques)</b>	<b>26 771</b>	<b>25 348</b>
<b>6. DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>2 825</b>	<b>2 510</b>
<b>7. AUTRES DETTES</b>	<b>416 103</b>	<b>102 435</b>
7 a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 948	8 098
7 b Dettes nées d'opérations de réassurance	451	370
7 c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7 d Dettes envers des établissements de crédit (1)	41 170	41 172
7 e Autres dettes	<b>359 535</b>	<b>52 795</b>
- 7 ea Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
- 7 eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	8 449	4 121
- 7 ec Personnel	2 809	4 238
- 7 ed Etats, organismes sociaux, collectivités publiques	5 238	9 298
- 7 ee Créanciers ou créditeurs divers	343 038	35 138
<b>8. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>298 195</b>	<b>283 547</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 906 398</b>	<b>24 510 013</b>

(1) Dont solde créditeur de banque :

41 170

41 172

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>1. ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>217 846</b>	<b>75 083</b>
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2 263 995</b>	<b>1 864 389</b>
2 a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2 b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2 c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 262 604	1 863 546
2 d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2 e Autres engagements donnés	1 391	843
<b>3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>43 641</b>	<b>20 289</b>
3 a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		
3 b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3 c Autres engagements réciproques	43 641	20 289
<b>4. AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>		
<b>5. ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>		
5 a Ventilation de l'encours d'IFT par catégorie de stratégie :		
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- stratégies de rendement		
- autres opérations		
5 b Ventilation de l'encours d'IFT par catégorie de marché :		
- opérations sur un marché de gré à gré		
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5 c Ventilation de l'encours d'IFT par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :		
- risque de taux d'intérêt		
- risque de change		
- risque actions		
5 d Ventilation de l'encours d'IFT par nature de d'instrument :		
- contrats d'échange		
- contrats de garantie de taux d'intérêt		
- contrats à terme		
- options		
5 e Ventilation de l'encours d'IFT par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
- de 0 à 1 an		
- de 1 à 5 ans		
- plus de 5 ans		

## Compte de résultat technique vie

(En milliers d'euros)

	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
<b>1. PRIMES</b>	<b>1 045 527</b>	<b>1 994</b>	<b>1 043 534</b>	<b>1 276 547</b>
<b>2. PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>732 546</b>		<b>732 546</b>	<b>775 693</b>
2 a Revenus des placements	482 446		482 446	556 871
2 b Autres produits des placements	23 532		23 532	23 755
2 c Profits provenant de la réalisation de placements	226 568		226 568	195 067
<b>3. AJUSTEMENTS ACAV (PLUS-VALUES)</b>	<b>145 304</b>		<b>145 304</b>	<b>67 334</b>
<b>4. AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>7 104</b>		<b>7 104</b>	<b>10 116</b>
<b>5. CHARGES DE SINISTRES</b>	<b>-1 303 712</b>	<b>-619</b>	<b>-1 303 093</b>	<b>-1 278 027</b>
5 a Prestations et frais payés	-1 275 296	-518	-1 274 778	-1 278 225
5 b Charges des provisions pour sinistres à payer	-28 415	-101	-28 315	198
<b>6. CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>394 804</b>	<b>-214</b>	<b>395 019</b>	<b>-16 004</b>
6 a Provisions d'assurance vie	479 017	-114	479 131	100 631
6 b Provisions sur contrats en unités de compte	-84 109		-84 109	-116 042
6 c Autres provisions techniques	-104	-101	-3	-594
<b>7. PARTICIPATIONS AUX RESULTATS</b>	<b>-399 755</b>		<b>-399 755</b>	<b>-438 151</b>
<b>8. FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-70 187</b>	<b>-357</b>	<b>-69 829</b>	<b>-69 623</b>
8 a Frais d'acquisition	-50 553		-50 553	-56 883
8 b Frais d'administration	-19 633		-19 633	-13 042
8 c Commissions reçues des réassureurs		-357	357	302
<b>9. CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>-275 259</b>		<b>-275 259</b>	<b>-153 133</b>
9 a Frais internes et externes de gestion des placements et int	-26 417		-26 417	-21 487
9 b Autres charges des placements	-86 399		-86 399	-76 398
9 c Pertes provenant de la réalisation de placements	-162 443		-162 443	-55 249
<b>10. AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)</b>	<b>-140 983</b>		<b>-140 983</b>	<b>-14 184</b>
<b>11. AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-23 323</b>		<b>-23 323</b>	<b>-22 187</b>
<b>12. PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES AU COMPTE NON TECHNIQUE</b>	<b>-24 034</b>		<b>-24 034</b>	<b>-32 316</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>88 034</b>	<b>803</b>	<b>87 230</b>	<b>106 065</b>

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Compte de résultat non technique

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>2. RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>87 230</b>	<b>106 065</b>
<b>4. PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE TECHNIQUE VIE</b>	<b>24 034</b>	<b>32 316</b>
<b>7. AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>5 066</b>	<b>3 017</b>
<b>8. AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>-4 297</b>	<b>-566</b>
<b>9. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 459</b>	<b>-14</b>
9 a Produits exceptionnels		
9 b Charges exceptionnelles	-1 459	-14
<b>10. PARTICIPATION DES SALARIES</b>	<b>-713</b>	<b>-975</b>
<b>11. IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>-34 415</b>	<b>-47 755</b>
<b>12. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>75 447</b>	<b>92 087</b>

## **1 - Domaine d'activité de la société**

## **2 - Faits marquants de l'exercice**

### **2.1 - Covid 19**

### **2.2 - Partner Re / Exor**

## **3 - Principes et méthodes comptables**

### **3.1 - Principes comptables**

### **3.2 - Changement de présentation**

### **3.3 - Description des méthodes comptables**

#### **3.3.1 Opérations d'assurance vie**

- 3.3.1.1 Provisions mathématiques*
- 3.3.1.2 Provisions globales de gestion*
- 3.3.1.3 Provisions mathématiques des rentes viagères*
- 3.3.1.4 Provisions globales pour garantie décès plancher*
- 3.3.1.5 Provisions pour primes émises non acquises*
- 3.3.1.6 Provisions pour sinistres à payer*
- 3.3.1.7 Provisions pour participation aux bénéficiaires*
- 3.3.1.8 Provisions pour égalisation*
- 3.3.1.9 Provisions pour risques de taux*
- 3.3.1.10 Provisions mathématiques des rentes en cours de service*
- 3.3.1.11 Provisions pour risques croissants*
- 3.3.1.12 Provisions pour aléas financiers*
- 3.3.1.13 Provisions pour risques d'exigibilité*
- 3.3.1.14 Provisions mathématiques des contrats en unités de compte*
- 3.3.1.15 Règles de comptabilisation de la réserve de capitalisation*

#### **3.3.2 Opérations de réassurance**

- 3.3.2.1 Acceptations (article R 343-8 du Code des assurances)*
- 3.3.2.2 Cessions (articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)*

#### **3.3.3 Règles de comptabilisation et d'évaluation des placements**

- 3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice*
  - 3.3.3.1.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières*
  - 3.3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe*

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

3.3.3.1.3 *Obligations indexées sur l'inflation*

3.3.3.1.4 *Actions et autres titres à revenu variable*

3.3.3.2 *Dépréciations*

3.3.3.2.1 *Valeurs mobilières à revenu fixe*

3.3.3.2.2 *Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

3.3.3.2.2.1 *Placements immobiliers*

3.3.3.2.2.2 *Placements financiers non cotés*

3.3.3.2.2.3 *Placements financiers cotés*

3.3.3.2.2.4 *Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

3.3.3.3 *Produits des placements (article 337-7 du règlement ANC 2015-11)*

3.3.3.4 *Charges des placements*

3.3.3.5 *Résultat des cessions des actifs de placement*

3.3.3.6 *Produits des placements alloués*

**3.3.4 Actifs corporels**

**3.3.5 Créances et prêts**

**3.3.6 Affectation des charges par destination (article 336-1 du règlement ANC 2015-11)**

**3.3.7 Impôt**

**3.3.8 Participation et intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise**

**3.3.9 Engagements sociaux à long terme**

**3.3.10 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

**3.3.11 Rémunérations des dirigeants**

## 4 - Notes sur le bilan

### Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

*Actifs incorporels*

*Actifs d'exploitation*

*Placements - Terrains et constructions et titres dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation*

*Mouvements des amortissements et des dépréciations*

*Obligations, actions et autres placements*

*Etat récapitulatif des placements*

*Ventilation des terrains et constructions*

*Cadrage état récapitulatif des placements et bilan*

*Placements cotés et non cotés*

*Créances et dettes en valeurs brutes*

*Créances en valeurs nettes*

*Comptes de régularisation*

*Information sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation*

*Capitaux propres*

*Provisions autres que techniques*

*Provisions techniques*

*Actifs en devises*

*Informations relatives au tableau des engagements reçus et donnés*

#### **Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat**

*Ventilation des produits et charges de placements*

*Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégories*

*Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance*

*Éléments constitutifs de la participation aux résultats des assurés*

*Ventilation des primes brutes par zone géographique*

*Ventilation des charges de personnel*

*Charges par nature et par destination*

*Honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes et aux autres services*

*Impôts exigibles et différés*

*Impôts différés*

*Produits et charges non techniques*

*Produits et charges exceptionnels*

#### **Autres informations**

*Effectif moyen par catégories professionnelles*

*Filiales et participations*

*Comptes combinés*

*Participation dans les entreprises liées détenues dans de entreprises d'assurance*

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### 1 - Domaine d'activité de la société

GMF Vie est une société anonyme au capital de 186 966 736 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 315 814 606 dont le siège social est sis au 1, rue Raoul Dautry, 95120 Ermont.

GMF Vie est une société du groupe Covéa exerçant en France une activité d'assurance vie. Les produits d'épargne retraite en euros et unités de comptes sont ses principaux marchés.

GMF Vie est une société d'assurance relevant du Code des assurances. Elle est agréée pour réaliser des opérations d'assurance relevant des branches 20 (vie - décès), 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) et 24 (capitalisation).

### 2 - Faits marquants de l'exercice

#### 2.1. Covid-19

Apparue en décembre 2019, l'épidémie Covid-19 s'est rapidement propagée dès le premier trimestre 2020 dans de nombreux pays, entraînant les autorités gouvernementales à déclarer l'état d'urgence sanitaire et à prendre des mesures de confinement. Cette crise sanitaire a ainsi conduit à une soudaine réduction de l'activité économique mondiale et de fortes incertitudes sur les perspectives de croissance, provoquant en conséquence une volatilité importante des marchés financiers.

Dans ce contexte, le groupe Covéa a déployé l'ensemble des mesures nécessaires pour protéger les collaborateurs, poursuivre les opérations, et maintenir le service aux sociétaires et clients. Des plans de continuité d'activité, de suivi et de communication ont été mis en place tout au long de l'année. Les actions ont notamment inclus un recours prioritaire au travail à distance au cours des périodes de confinement et couvre-feu. L'ensemble de ces mesures a permis au Groupe d'assurer le bon déroulement opérationnel de ses activités.

Au 31 décembre 2020, les impacts de la crise Covid-19 sur les résultats de GMF Vie sont de plusieurs ordres et sont présentés dans une approche ciblée sur les principaux enjeux.

En assurance vie, l'impact de la crise a pour conséquence une diminution des primes émises sur l'exercice. Le total des primes de GMF Vie sur cette activité s'élève à 1 043,5 M€ au 31 décembre 2020, contre 1 276,5 M€ au 31 décembre 2019.

En outre, GMF Vie, a abondé, via la Fédération Française de l'Assurance, au fonds de solidarité mis en place par l'Etat en soutien aux TPE et aux PME, pour 1 458,6 M€. Ces montants sont comptabilisés en charges exceptionnelles.

#### 2.2. Partner Re / Exor

En août 2020, Covéa a conclu avec le groupe Exor un accord-cadre de coopération couvrant un partenariat d'investissement.

Dans le cadre de ce partenariat, le groupe Covéa engagera un montant total de 750 M€ d'ici fin 2023 dédié à des activités conjointes d'investissement dans des fonds gérés ou sponsorisés par le groupe Exor et investira un montant total de 750 M€ sur une période de cinq ans dans des véhicules d'investissement dédiés ayant pour actif sous-jacent les activités de réassurance du groupe Partner Re.

Au 31 décembre 2020, le GMF Vie enregistre des engagements hors bilan de 300 M€ au titre des engagements ainsi pris d'investissements dans les fonds et véhicules de réassurance.

## **3 - Principes et méthodes comptables**

### **3.1. Principes comptables**

Les comptes annuels de la société GMF Vie sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009 /138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Conformément aux dispositions reprises dans le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 au Titre III - Comptabilisation des opérations d'assurance légalement cantonnées, les opérations relatives au Perp font l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation, qui se caractérise par la présentation d'un bilan et d'un compte de résultat spécifique au PERP.

### **3.2. Changement de présentation**

#### **PB brute de frais de gestion**

Dans un souci d'harmonisation avec le Groupe, GMF Vie comptabilise désormais les intérêts techniques et la participation aux bénéfiques versés aux contrats en valeur brute des frais de gestion sur encours.

#### **Refacturation de la participation des salariés**

GMF Vie, qui enregistrait la refacturation de la participation des salariés dans les frais généraux, répartis en destination des charges techniques, comptabilise désormais directement cette donnée, dans les charges et produits non techniques.

### **3.3 - Description des méthodes comptables**

#### **3.3.1 Opérations d'assurance vie**

Les provisions techniques des entreprises d'assurance doivent être suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats et des entreprises réassurées. Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions d'assurance vie sont définies à l'article R 343-3 du Code des assurances.

##### *3.3.1.1 Provisions mathématiques*

L'entité GMF Vie n'a pas de contrat d'assurance vie à primes périodiques donnant lieu à paiement de commissions d'acquisition précomptées. En conséquence, les provisions mathématiques vie ne sont pas zillmétrisées.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés.

Pour un contrat d'épargne, les provisions mathématiques sont égales à la valeur acquise de l'épargne qui tient compte des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent en conséquence les intérêts techniques et la participation aux bénéfiques.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### *3.3.1.2 Provisions globales de gestion*

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R 343-3.4° du Code des assurances, est dotée lorsque l'ensemble des charges de gestion futures des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est calculée par ensemble homogène de contrats, conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

### *3.3.1.3 Provisions mathématiques des rentes viagères*

Les provisions mathématiques des rentes viagères sont calculées à partir des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour les rentes liquidées avant le 21/12/2012 puis pour les rentes liquidées à compter de cette date, avec la table TGF-05.

### *3.3.1.4 Provisions globales pour garantie décès plancher*

Cette provision est constituée sur les contrats bénéficiant d'une garantie plancher, lorsque cette garantie fait l'objet d'une tarification a priori (prime forfaitaire). Elle correspond à l'évaluation du risque porté par GMF Vie de verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès.

La provision retenue correspond au maximum des résultats obtenus selon deux méthodes d'évaluation : Méthode déterministe et méthode des options de vente dite des «puts».

### *3.3.1.5 Provisions pour primes émises non acquises*

La provision pour primes émises non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats de prévoyance en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Cette provision est portée dans un sous compte des provisions mathématiques.

### *3.3.1.6 Provisions pour sinistres à payer*

Les provisions pour sinistres à payer sont définies à l'article R 343-7 du Code des assurances.

Elles correspondent aux capitaux échus, aux rachats et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre de l'exercice.

### *3.3.1.7 Provisions pour participation aux bénéfices*

La provision pour participation aux bénéfices est définie à l'article R 343-3 du Code des assurances.

Les entreprises d'assurance vie doivent faire participer les assurés aux bénéfices techniques et financiers qu'elles réalisent, dans les conditions prévues, d'une part, par les conditions contractuelles et, d'autre part, par la réglementation. Celle-ci fixe un montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer par l'entreprise au titre de chaque exercice. Ce montant minimal est égal au solde créditeur du compte de participation aux résultats déterminé conformément à l'article A132-11 du Code des assurances, diminué du montant des intérêts crédités aux provisions mathématiques.

Les sommes portées à la provision pour participation aux bénéfices sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux assurés au plus tard dans les huit ans, conformément aux dispositions de l'article A 132-16 du Code des assurances.

### *3.3.1.8 Provisions pour égalisation*

Conformément à l'article R 343-3.8° du Code des assurances, la provision pour égalisation couvre le risque d'une fluctuation de la sinistralité afférente aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### *3.3.1.9 Provisions pour risque de taux*

Cette provision est destinée à couvrir l'insuffisance de provision mathématique résultant d'engagements de taux supérieurs au maximum réglementaire.

#### *3.3.1.10 Provisions mathématiques des rentes en cours de service*

Cette provision constituée dans le cadre de la gestion du contrat emprunteur Prêtilea est définie à l'article 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

La provision technique de ces prestations d'incapacité et d'invalidité est la somme :

1. des provisions correspondant aux prestations d'incapacité de travail à verser après le 31 décembre de l'exercice au titre des sinistres en cours à cette date majorées des provisions dites pour rentes en attente relatives aux rentes d'invalidité susceptibles d'intervenir ultérieurement au titre des sinistres d'incapacité en cours au 31 décembre de l'exercice ;
2. des provisions correspondant aux prestations d'invalidité à verser après le 31 décembre de l'exercice au titre des sinistres d'invalidité en cours à cette date.

#### *3.3.1.11 Provisions pour risques croissants*

La provision pour risques croissants, prévue à l'article R 343-7.5° du Code des assurances, est constituée contre les risques de maladie et d'invalidité, lorsque les risques croissent avec le temps et ne sont pas couverts par l'évolution des primes.

#### *3.3.1.12 Provisions pour aléas financiers*

Si lors de l'inventaire le taux de rendement réel des actifs, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participation aux bénéficiaires par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, une comparaison doit alors être faite entre les provisions mathématiques recalculées conformément aux dispositions de l'article 142-8 du règlement ANC n° 2005-11 et les provisions à l'inventaire. Si ces dernières ne sont pas suffisantes, une provision pour aléas financiers est constituée. Elle est inscrite au bilan dans les provisions techniques.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour aléas financiers.

#### *3.3.1.13 Provisions pour risques d'exigibilité*

Conformément à l'article R 343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La moins-value latente prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité est déterminée à partir d'un cours moyen sur le mois précédant l'inventaire.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la PRE, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale.

L'article R 343-6 du Code des assurances autorise sur option l'étalement de cette dotation sur la durée des passifs sans pouvoir excéder une période maximale de 8 ans.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

#### *3.3.1.14 Provisions mathématiques des contrats en unités de compte*

Elles sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Ainsi, les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont égales au nombre d'unités de compte détenues par les assurés multiplié par leur valeur liquidative d'inventaire. L'engagement de l'entité d'assurance est limité au nombre de parts en compte à la fin de l'exercice.

Les gains ou pertes de réévaluation des contrats en unités de compte sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions mathématiques.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### *3.3.1.15 Règles de comptabilisation de la réserve de capitalisation*

La réserve de capitalisation, définie à l'article R 343-3 du Code des assurances, a pour finalité la neutralisation des plus ou moins-values dégagées sur les supports obligataires afin de ramener leur rendement au taux actuariel auquel ils ont été achetés.

Elle est présentée dans les capitaux propres, sur le poste des autres réserves à l'exception de la réserve de capitalisation du PERP qui figure, comme dans la comptabilité auxiliaire d'affectation du PERP, sur le poste des autres provisions techniques vie.

Selon les dispositions de l'article R 343-14 du Code des assurances, elle est constituée par dotation au compte de résultat, lors des ventes ou conversions des valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable), générant des plus-values. Lorsque les moins-values sont réalisées, cette réserve est reprise par résultat dans les limites des montants précédemment constitués.

Depuis le 1er janvier 2010, les montants portés ou repris en réserve de capitalisation sont retraités pour le calcul du résultat fiscal. Pour rétablir la neutralité sur le résultat comptable, un effet théorique d'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat non technique en contrepartie de la réserve de capitalisation, conformément à l'article A 343-3-1 du Code des assurances.

### **3.3.2 Opérations de réassurance**

#### *3.3.2.1 Acceptations (article R 343-8 du Code des assurances)*

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes. Les créances en espèces déposées chez les cédantes sont enregistrées à l'actif dans les placements.

#### *3.3.2.2 Cessions (articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)*

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

### **3.3.3 Règles de comptabilisation et d'évaluation des placements**

#### *3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice*

##### *3.3.3.1.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières*

Les terrains et constructions sont comptabilisés conformément aux articles 213-8 et suivants du règlement ANC 2014-03.

Conformément à l'avis n° 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005 du Comité d'urgence et à l'article 214-4 du règlement ANC 2014-09 relatifs à la méthode des composants, GMF Vie a appliqué cette méthode sur son parc immobilier.

À partir des données techniques de la Direction Immobilière et sur la base d'une typologie d'immeubles Haussmanniens et récents, quatre natures de composants ont été déterminées :

- la structure,
- le clos et couvert,
- les installations techniques,
- le second œuvre.

### Répartition par composant de la construction

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	50 %	50 %
Clos et couvert	15 %	10 %
Installations techniques	20 %	20 %
Second œuvre	15 %	20 %

### Durée d'amortissements

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	120	80
Clos et couvert	35	30
Installations techniques	25	25
Second œuvre	De 10 à 15	De 10 à 15

Conformément à l'avis 2003.E du règlement ANC 2014-03, la méthode prospective a été appliquée consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 1er janvier 2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

Les charges financières liées aux financements des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une actualisation annuelle, certifiée par un expert accepté.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

#### 3.3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

##### - Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

##### - Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Les titres perpétuels "callable" sont classés en R 343-10. Cette position résulte de l'évolution du comportement de ces titres sur le marché et de recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

Conformément à l'article 121-9 du règlement ANC 2015-11, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

### 3.3.3.1.3 Obligations indexées sur l'inflation

Conformément à l'article 122-3 du règlement ANC 2015-11, le gain ou la perte lié à l'indexation sur l'inflation est comptabilisée en résultat financier.

### 3.3.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus.

Les titres non cotés sont principalement des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement ANC 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations.

Les autres actions sont classées avec les autres placements non cotés.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

### 3.3.3.2 Dépréciations

#### 3.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

##### - Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement ANC 2015-11.

##### - Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement ANC 2015-11.

#### 3.3.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

#### 3.3.3.2.1 Placements immobiliers

Principe de valorisation et de dépréciation :

La valorisation des immeubles de placements est déterminée au ligne à ligne sur la base d'expertises externes immobilières quinquennales révisées chaque année ou à la valeur de marché en cas de signature d'un compromis de vente à la clôture de l'exercice. Cette valeur est comparée à la valeur nette comptable de chaque actif immobilier et la perte de valeur éventuelle est observée selon la typologie des actifs et selon un critère de dépréciation durable.

La typologie des actifs immobiliers dans le patrimoine de l'entreprise permet de distinguer :

##### 1 - les actifs immobiliers d'exploitation (siège, bâtiments administratifs, bureaux)

Considérant que ces biens ont une valeur d'utilité pour l'entreprise, les moins-values constatées les cas échéant ne donnent pas lieu à dépréciation. GMF Vie n'est pas propriétaire de ses murs.

##### 2 - les actifs immobiliers de placement

Lorsque la valeur d'expertise est inférieure à la valeur nette comptable, il existe alors un indice de perte de valeur et un test de dépréciation est alors réalisé en calculant la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur actuelle reste inférieure à la valeur comptable pour un montant significatif.

##### 3 - les actifs immobiliers détenus à travers des sociétés immobilières

Les parts ou actions de sociétés immobilières détenues majoritairement sont évaluées sur la base de l'actif net réévalué de la société compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier expertisé chaque année.

Un expert central agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution rédige un rapport sur leur valorisation.

Les SCI détenues minoritairement font également l'objet d'évaluation sur la base de leur actif net réévalué.

Le cas échéant des provisions sont constituées si la valorisation des titres est inférieure à leur valeur comptable.

Le critère de durabilité a été déterminé par rapport à la stratégie de l'entreprise pour des biens destinés à être détenus dans une perspective long terme.

#### 3.3.3.2.2 Placements financiers non cotés

Il s'agit essentiellement des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

#### 3.3.3.2.3 Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable, lorsque sur six mois consécutifs, les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Compte tenu de la volatilité des marchés observés au cours de l'exercice, le critère de dépréciation durable est de 30 % pour la clôture au 31 décembre 2020.

Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative font l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant, d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice,
- ou sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

### *3.3.3.2.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes*

Conformément à l'Art. R 343-13 du Code des assurances, les placements des contrats en unités de compte font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément aux contrats auxquels ils se rapportent.

La variation de valeur d'un exercice à l'autre des placements affectés à des contrats en unités de compte est constatée en compte de résultat.

### *3.3.3.3 Produits des placements (article 337-7 du règlement ANC 2015-11)*

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, et les revenus des placements financiers. Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les dépréciations d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

#### *3.3.3.4 Charges des placements*

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, la quote-part de perte des SCI affectée à l'associé, les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les amortissements et provisions des immeubles de placement et les dotations aux provisions des actifs financiers.

#### *3.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement*

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières et immobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

#### *3.3.3.6 Produits des placements alloués*

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat non technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article 337-12-f du règlement ANC 2015-11.

### **3.3.4 Actifs corporels**

Ils sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Ils sont principalement composés du poste matériel informatique et matériel de bureau.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur une durée variant de 5 à 10 ans. Les taux retenus sont conformes à la durée d'utilité des biens.

### **3.3.5 Créances et prêts**

Les créances et prêts sont enregistrés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

### **3.3.6 Affectation des charges par destination (article 331-1 du règlement ANC 2015-11)**

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination par imputation des frais propres ou par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

### **3.3.7 Impôt**

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur et aux variations des impôts différés comptabilisées pour tenir compte des différences temporaires résultant de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges ou de certains produits ou profits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

GMF Vie fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est société intégrante depuis le 1er janvier 2008.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### 3.3.8 Participation et intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise

Les accords d'intéressement et de participation sont conclus en application de l'article L 3344-1 du Code du travail et des conventions ou accord de groupe.

Le 28 juin 2019, GMF Vie en tant qu'entité du groupe Covéa est signataire d'un accord collectif de groupe à l'intéressement de ses salariés pour les exercices 2019 à 2021. L'avenant n°1 signé le 21 février 2020 fixe le seuil 2020 de résultat net combiné, part du groupe Covéa, à partir duquel l'intéressement se déclenche.

Le 24 juillet 2020, GMF Vie est signataire d'un accord collectif relatif à l'intéressement des salariés des entités de l'UES Covéa pour les exercices 2020 à 2022.

Le nouvel accord Groupe pour la participation a été signé le 30 juin 2020 pour les exercices 2020 à 2022.

### 3.3.9 Engagements sociaux à long terme

#### • Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

GMF Vie applique la méthode préférentielle et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2 et du corridor prévues par la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, objets des changements de méthodes opérés sur l'exercice 2019

A compter du 1er janvier 2019, le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts actuariels de la période sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. A partir du 1er janvier 2020, une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ du 31 décembre 2020 ;

tables de mortalité : tables INSEE 2012 – 2014 ;

taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : entre 1,80% et 2,40%.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

#### • Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilées à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1er avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC 2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

### **3.3.10 Événement postérieur à la clôture de l'exercice**

Néant

### **3.3.11 Rémunérations des dirigeants**

La société ne rémunère pas les membres du conseil d'administration et les membres des organes de direction au titre de leurs mandats sociaux.

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## 4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

### Actifs incorporels

Ce poste comprend des logiciels amortis sur une durée maximale de 3 ans et selon le mode linéaire.

ACTIFS INCORPORELS (en milliers d'euros)	BRUT			AMORTISSEMENTS			NET	
	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Situation 31/12/2020
Logiciels	5 710		5 710	5 709	1	5 710	1	

### Actifs d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent les dépôts et cautionnements pour 696 K€ et les autres actifs corporels d'exploitation pour une valeur nette de 25 K€.

L'ensemble des mouvements de l'exercice est lié au transfert des activités d'exploitation au GIE CIBAIL.

AUTRES ACTIFS CORPORELS (en milliers d'euros)	BRUT			AMORTISSEMENTS			NET	
	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Situation 31/12/2020
A.A.I.	8 045	-8 045		3 417	-3 417		4 628	
Matériel informatique	157		157	156		156	1	1
Mobilier	1 512	-1 512		1 060	-1 060		453	
Autres matériels	527	-186	341	427	-110	317	100	24
<b>TOTAL</b>	<b>10 241</b>	<b>-9 743</b>	<b>498</b>	<b>5 059</b>	<b>-4 586</b>	<b>473</b>	<b>5 182</b>	<b>25</b>

## Placements - Terrains et constructions et titres dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

### Valeurs brutes

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2019	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transferts	Valeur brute 31/12/2020
Terrains et constructions :					
- Exploitation					
- Hors exploitation	1 036 019	123 498	11 762	-10 509	1 137 247
dont parts stés immobilières ou SCI	452 579	111 938		-10 509	554 008
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 036 019</b>	<b>123 498</b>	<b>11 762</b>	<b>-10 509</b>	<b>1 137 247</b>
Titres dans les entreprises liées:					
- Actions	19 158	506 869			526 027
Titres dans les entreprises avec lien de participation					
- Actions	197 539	14 562			212 100
- Prêt	14 756				14 756
<b>TOTAL 2</b>	<b>231 452</b>	<b>521 431</b>			<b>752 883</b>

### Mouvements des amortissements et des dépréciations

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2020	Amort./ Dépréciation à l'ouverture	MOUVEMENTS		Amort./ Dépréciation à la clôture	Valeur nette 31/12/2020
			Dotations	Reprises		
Terrains et constructions :						
- Exploitation						
- Hors exploitation	1 137 247	107 150	13 550	2 441	118 258	1 018 988
dont parts stés immobilières ou SCI	554 008		1 412		1 412	552 597
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 137 247</b>	<b>107 150</b>	<b>13 550</b>	<b>2 441</b>	<b>118 258</b>	<b>1 018 988</b>
Titres dans les entreprises liées:						
- Actions	526 027	1			1	526 026
Titres dans les entreprises avec lien de participation						
- Actions	212 100					212 100
- Prêt	14 756					14 756
<b>TOTAL 2</b>	<b>752 883</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>752 882</b>

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Obligations, actions et autres placements

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2020	Amort./ Dépréciation à l'ouverture	MOUVEMENTS		Amort./ Dépréciation à la clôture	Valeur nette 31/12/2020
			Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenu variable	1 621 942	3 506	2 742		6 249	1 615 694
Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixes	19 745 764					19 745 764
Prêts et avances sur police	217 480					217 480
Dépôts auprès des établissements de crédit	110 000					110 000
<b>TOTAL</b>	<b>21 695 186</b>	<b>3 506</b>	<b>2 742</b>		<b>6 249</b>	<b>21 688 937</b>
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 844					1 844
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en U.C.	647 295					647 295

## Etat récapitulatif des placements

NATURE DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE INSCRITE AU BILAN	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
<b>1 - Placements et instruments financiers à terme ( détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme )</b>			
<b>1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours</b>			
dans l'OCDE	1 137 247	1 018 988	1 714 411
hors OCDE	-	-	-
<b>2 Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM</b>			
dans l'OCDE	1 299 911	1 299 910	1 766 040
hors OCDE	-	-	-
<b>3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)</b>			
dans l'OCDE	826 917	820 668	1 032 046
hors OCDE	-	-	-
<b>4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>			
dans l'OCDE	301 690	301 690	335 747
hors OCDE	-	-	-
<b>5 Obligations et autres titres à revenu fixe</b>			
dans l'OCDE	19 400 629	19 336 964	21 509 115
hors OCDE	-	-	-
<b>6 Prêts hypothécaires</b>			
dans l'OCDE	189 954	189 954	189 954
hors OCDE	-	-	-
<b>7 Autres prêts et effets assimilés</b>			
dans l'OCDE	42 282	42 282	42 282
hors OCDE	-	-	-
<b>8 Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>			
dans l'OCDE	1 844	1 844	1 844
hors OCDE	-	-	-
<b>9 Dépôts et cautionnements en espèce et autres placements (Dépôts autres que 8.)</b>			
dans l'OCDE	110 000	110 000	110 000
hors OCDE	-	-	-
<b>10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	647 295	647 295	647 295
- Placements immobiliers	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 709	2 709	2 709
- Autres OPCVM	395 404	395 404	395 404
- Obligations et autres titres à revenu fixe	249 181	249 181	249 181
<b>11. Autres IFT</b>			
IFT stratégies d'invest. ou désinv.	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
IFT autres opérations	-	-	-
<b>12 TOTAL (lignes 1 à 11)</b>	<b>23 957 766</b>	<b>23 769 594</b>	<b>27 348 734</b>
<b>1) dont :</b>			
- Placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	19 243 358	19 179 906	21331494
-Décote non encore amortie		93 459	
-Prime de remboursement non encore reprise		295 720	
- Placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	4 045 618	3 921 110	5345 818
-Décote non encore amortie			
-Prime de remboursement non encore reprise			
- Placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	645 305	645 305	645 305
- Placements évalués selon l'article R. 343-11 du Code des assurances			
- Autres instruments financiers à terme			
<b>2) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du Code des assurances :</b>			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	-	-	-
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-
- Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	23 484	23 272	26 117
- Autres affectations ou sans affectation	-	-	-
<b>3) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1-1 du Code des assurances :</b>			
- Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
- Autres valeurs	-	-	-

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

NATURE DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE INSCRITE AU BILAN	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques ( autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques )	-	-	-
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-

### Ventilation des terrains et constructions

TYPOLOGIE (en milliers d'euros)	31 DECEMBRE 2020			
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT S PROVISIONS	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
<b>Exploitation</b>				
Droits réels :	-	-	-	-
Parts / Actions de sociétés immobilières ou à objet foncier non cotés	-	-	-	-
<b>total</b>	-	-	-	-
<b>Hors exploitation</b>				
Droits réels :	583 238	116 847	466 391	970 348
Parts / Actions de sociétés immobilières ou à objet foncier non cotés	554 008	14 12	552 597	744 063
<b>total</b>	<b>1 137 247</b>	<b>118 258</b>	<b>1 018 988</b>	<b>1 714 411</b>
<b>TOTAL TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>	<b>1 137 247</b>	<b>118 258</b>	<b>1 018 988</b>	<b>1 714 411</b>

### Cadrage état récapitulatif des placements et bilan

Cadrage état récapitulatif des placements et bilan	VALEUR NETTE
Placements à l'actif du bilan A3 + A4	24 109 946
Différence sur les prix de remboursement à percevoir A8 (compte 48300000)	19 1065
Amortissement des différences de prix de remboursement P8 (compte 48500000)	(298 174)
Parts non libérées des titres Covéa MAB (compte 46032000)	(11 250)
Parts non libérées des titres COPAREX (compte 46032000)	(221 992)
<b>Total général état récapitulatif des placements en valeur nette</b>	<b>23 769 594</b>

## Placements cotés et non cotés

Les placements en portefeuille au 31 décembre 2020 se répartissent entre titres cotés et non cotés comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	22 119 619	22 049 706	24 907 167
Total des placements non cotés	1 838 147	1 719 888	2 441 567
<b>Total des placements</b>	<b>23 957 766</b>	<b>23 769 594</b>	<b>27 348 734</b>

## Créances et dettes en valeurs brutes

(En milliers d'euros)	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans	TOTAL
<b>Créances :</b>	<b>107 520</b>	<b>672</b>	<b>17</b>	<b>108 208</b>
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 286	672	17	3 974
- Créances nées d'opérations de réassurance	557			557
- Autres créances	86 781			86 781
- Créances rattachées : produits à recevoir	16 896			16 896
<b>Dettes :</b>	<b>405 300</b>	<b>2 254</b>	<b>8 550</b>	<b>416 103</b>
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 707	235	5	14 948
- Dettes nées d'opérations de réassurance	451			451
- Dettes envers les établissements de crédit	41 170			41 170
- Autres dettes	336 141	568	8 545	345 254
- Dettes rattachées : charges à payer	12 831	1 450		14 281

## Créances en valeurs nettes

(En milliers d'euros)	Créances brutes	Dépréciations ouverture	Dotations	Reprises	Dépréciations clôture	Valeurs nettes
<b>Créances :</b>	<b>108 208</b>	<b>1 974</b>	<b>605</b>	<b>191</b>	<b>2 388</b>	<b>105 821</b>
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 974					3 974
- Créances nées d'opérations de réassurance	557					557
- Autres créances	86 781	1 974	605	191	2 388	84 393
- Créances rattachées : produits à recevoir	16 896					16 896

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
		Dont Perp		Dont Perp
<b>Actif:</b>				
- Intérêts courus non échus	174 186	197	197 447	217
- Différences sur les primes de remboursement à percevoir	191 065	73	175 995	62
- Autres comptes de régularisation	250	-	-	-
<b>Passif:</b>				
- Amortissement des différences sur les prix de remboursement	298 174	321	283 547	292
- Autres comptes de régularisation	21	-	-	-

## Informations sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Placements financiers (valeurs brutes)	526 027	226 856
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Comptes-courants des co-assureurs	93	
Autres créances	19 433	43 291
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
- Autres tiers	116	
Autres dettes	295 031	6 313

## Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/12/2019	Affectation du résultat	Changement de méthode engagements long terme (*)	Autres mouvements	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	186 967					186 967
Primes liées au capital social	305 023					305 023
Réserve de capitalisation	338 803			3 573		342 376
Réserve fonds de garantie	5 369	50				5 420
Report à nouveau	626 475	45 996				672 472
Résultat de l'exercice	92 087	-92 087			75 447	75 447
<b>TOTAL</b>	<b>1 554 726</b>	<b>-46 041</b>		<b>3 573</b>	<b>75 447</b>	<b>1 587 705</b>
Distribution des dividendes en numéraire :		<b>46 041</b>				

Le capital social de GMF Vie se compose de 11 685 421 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

## Provisions autres que techniques

(En milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provision pour litige	261	97	261	97
Provision pour autre risque	18	716	16	718
Provisions pour engagements sociaux à long terme (*)	2 476	345	1	2 820
Provision pour impôts différés	22 593	954	411	23 136
<b>TOTAL</b>	<b>25 348</b>	<b>2 111</b>	<b>689</b>	<b>26 771</b>

(\*) Provisions pour engagements sociaux à long terme :

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie des engagements sociaux à long terme, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Provisions techniques

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019		
	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		PROVISIONS TECHNIQUES CEDEES	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		PROVISIONS TECHNIQUES CEDEES
	Total	Dont PERP		Total	Dont PERP	
Provisions d'assurance vie	20 393 635	22 654	591	20 498 031	22 168	477
<i>dont provisions pour rentes viagères</i>	19 894	5 066		19 948	4 765	
<i>dont provisions pour garantie plancher</i>	39 200			24 760		
Provisions pour sinistres à payer	210 782	65	783	182 367	109	682
Provisions pour participations aux bénéfices	1 315 856	443		1 348 408	497	
Provisions pour égalisation	509	0	0	549	0	0
Autres provisions techniques	6 407	81	1 451	6 226	82	1 351
<i>dont provisions pour rentes en cours de service non vie</i>	3 639			3 739		
<i>dont réserve de capitalisation du Perp</i>	81	81		81	81	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21 927 189</b>	<b>23 243</b>	<b>2 825</b>	<b>22 035 580</b>	<b>22 856</b>	<b>2 510</b>
Provisions mathématiques des contrats en UC	647 610	1 989	0	505 866	2 006	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 574 799</b>	<b>25 233</b>	<b>2 825</b>	<b>22 541 446</b>	<b>24 862</b>	<b>2 510</b>

## Actifs en devises

AVOIRS PAR DEVISE (en milliers d'euros)		Avoirs	Dont différence de change
COURONNE DANOISE	DKK	17 199	52
COURONNE NORVEGIENNE	NOK	14 462	70
COURONNE SUEDOISE	SEK	16 059	699
DOLLAR AMERICAIN	USD	217 163	(14 341)
DOLLAR CANADIEN	CAD	1 067	
LIVRE BRITANNIQUE	GBP	33 607	(1 005)
YEN	JPY	33 670	(813)
<b>Total</b>			<b>(15 337)</b>

Informations relatives au tableau des engagements reçus et donnés

(En milliers d'euros)	Entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation	Autres
<b>Engagements reçus</b>		<b>217 846</b>
<b>Avals, cautions et garanties reçus sur actifs</b>		
- Cautions bancaires (locataires)		7 554
- Cautions bancaires (fournisseurs)		1 500
- Hypothèque sur prêt FTO		114 826
- Hypothèque sur prêt Castiglione		35 384
- Hypothèque sur prêt Carré St Germain		39 744
- Valeur mobilière de placements (Le Grand Clos et Square des Muses)		18 837
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 800 000</b>	<b>465 386</b>
<b>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</b>	<b>1 800 000</b>	<b>462 604</b>
<b>Engagements sur prêts</b>		
- COVEA COOPERATIONS (*)	1 800 000	
- COVEA ACCOMPAGNEMENT		101 956
- LAGUNE		7 812
<b>Engagements d'investissements dans des fonds</b>		
- SLP Lac 1		52 836
- EXOR		225 000
<b>Engagements d'investissements dans des véhicules de réassurance</b>		
- LORENZ RE		75 000
<b>Autres engagements</b>		<b>1 391</b>
- Statut commun : Ecart actuariels non comptabilisés (abondement aux CETR et aux IFC)		1 391
<b>Engagements réciproques</b>		<b>43 641</b>
- Engagement sur prêt hypothécaire FTO		2 257
- Engagement sur prêt hypothécaire Castiglione		33 096
- Engagement sur prêt hypothécaire Carré st Germain		8 288

(\*) Par convention signée le 18 mars 2019, GMF Vie consent à Covéa Coopérations un engagement d'un montant maximal de 1,8 milliard d'euros, pour une durée de 10 ans, à compter de la date du premier versement de fonds. Aucun montant n'a été appelé au 31 décembre 2020.

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite relevant du statut commun sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan, comme suit.

« Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus comprennent les engagements pris dans le cadre de l'accord global de partenariat d'investissement conclu le 3 août 2020 entre le groupe Covéa et EXOR. Ce partenariat concerne d'une part des co-investissements dans des fonds gérés ou sponsorisés par EXOR et d'autre part des investissements dans des cantons de l'entité Lorenz Ré ayant pour sous-jacent l'activité de réassurance de Partner Ré.

Pour GMF Vie, ces engagements au 31/12/2020 sont de 225 M€ vis-à-vis d'Exor au titre de la première catégorie d'investissement et de 75 M€ vis-à-vis de Lorenz Ré au titre de la seconde. »

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

(en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière		Abondement aux CETR		Total	
	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
Engagements	4 257	5 033	1 735	1 801	5 992	6 833
Actifs de couverture	3 717	3 618	-	-	3 717	3 618
Provisions pour risque et charges	-	-	1 482	1 586	1 482	1 586
Hors bilan	540	1 177	252	214	792	1 391
Engagements donnés (*)	591	1 177	252	214	843	1 391
Engagements reçus (**)	51	-	-	-	51	-

(\*) Ces engagements représentent les écarts actuariels non encore comptabilisés suite à l'application de la méthode du corridor.

(\*\*) Ces engagements représentent la part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture.

## Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

### Ventilation des produits et des charges de placements

(en milliers d'euros)	Revenus / frais financiers des entreprises liées	Autres revenus/frais financiers	TOTAL	
				Dont Perp
Revenus des participations	3 140		3 140	
Revenus des placements immobiliers		64 944	64 944	
Revenus des autres placements		414 362	414 362	401
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Sous-total revenus des placements	3 140	479 306	482 446	
Autres produits des placements		250 099	250 099	125
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>3 140</b>	<b>729 405</b>	<b>732 546</b>	<b>525</b>
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)		9	9	31
Autres charges des placements		275 250	275 250	152
<b>TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS</b>		<b>275 259</b>	<b>275 259</b>	<b>183</b>

## Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégories

RUBRIQUE (en milliers d'euros)	CAPITALISATION		CONTRATS INDIVIDUELS	AUTRES CONTRATS INDIVIDUELS VIE	
	PRIME UNIQUE	PRIME PERIODIQUE	TEMPORAIRE REDECES	PRIME UNIQUE OU VERSEMENTS LIBRES	PRIME PERIODIQUE
- PRIMES			42 665	854 090	33 007
- CHARGES DES PRESTATIONS	3 872		12 133	1 230 880	16 751
- CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROV. TECH.	-4 385		509	-457 710	4 272
- AJUSTEMENT A CAV					
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>513</b>		<b>30 023</b>	<b>80 920</b>	<b>11 984</b>
- FRAIS D'ACQUISITION	4		8 188	37 031	1 429
- AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	204		5 116	27 570	4 144
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>207</b>		<b>13 304</b>	<b>64 601</b>	<b>5 573</b>
- PRODUIT NET DES PLACEMENTS	1 924		66	418 270	3 066
- PARTICIPATION AUX RESULTATS ET INTERETS TECHNIQUES	2 012		29	386 089	7 215
<b>C - Solde financier</b>	<b>-88</b>		<b>37</b>	<b>32 181</b>	<b>-4 149</b>
- PRIMES DONNEES EN SUBSTITUTION					
- PART DES GARANTS EN SUBSTITUTION DANS LES CHGES DE PRESTATION					
- PART DES GARANTS EN SUBSTITUTION DANS LES CHGES DE PROV. D'ASS VIE ET AUTRES PROV. TECH.					
- PART DES GARANTS EN SUBSTITUTION DANS LA PART. AUX RESULTATS					
- COMMISSIONS RECUES DES GARANTS EN SUBSTITUTION					
<b>D - Solde de substitution</b>					
- PRIMES CEDEES			1 206		29
- PART DES REASSUREURS DANS LES CHGES DES PRESTATIONS			411		
- PART DES REASSUREURS DANS LES CHGES DES PROV. D'ASS. VIE ET AUTRES PROV. TECH.			114		
- PART DES REASSUREURS DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTATS					
- COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS			357		
<b>E - Solde de réassurance</b>			<b>-324</b>	<b>0</b>	<b>-29</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A - B + C + D + E)</b>	<b>218</b>		<b>16 432</b>	<b>48 500</b>	<b>2 234</b>
HORS COMPTE :					
Montant des rachats	3 571			608 457	3 028
Intérêts techniques bruts de l'exercice	14		29	776	2 411
Provisions techniques brutes à la clôture	90 034		8 351	21 429 820	150 534
Provisions techniques brutes à l'ouverture	92 144		7 359	21 528 572	142 435



## Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
		Dont Perp		Dont Perp
Charges des provisions d'assurance vie	(479 017)	(28)	(100 526)	623
Intérêts techniques incorporés	3 660		2 889	
Participations aux bénéficiaires incorporées directement	12	12	(4 340)	( )
Utilisation de la provision pour participation aux bénéficiaires	428 584	497	378 028	396
Transferts de provisions	(57 635)	5	(34 468)	267
<b>Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture</b>	<b>(104 396)</b>	<b>486</b>	<b>241 584</b>	<b>1 285</b>

## Éléments constitutifs de la participation aux résultats des assurés

Désignation (En milliers d'euros)	EXERCICES				
	N - 4	N - 3	N - 2	N - 1	N
<b>A - Participation aux résultats totale</b>	<b>573 672</b>	<b>545 429</b>	<b>509 674</b>	<b>438 151</b>	<b>399 755</b>
A1: Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	473 638	402 764	410 107	380 972	432 307
A2: Dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéficiaires	100 035	142 665	99 567	57 179	(32 552)
<b>B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'art A 132-11 :</b>					
B1: Provisions mathématiques moyennes	19 113 623	19 671 720	20 044 813	20 313 858	21 948 978
B2: Montant minimal de la participation aux résultats :	514 238	538 876	506 780	436 693	395 089
B3: Montant effectif de la participation aux résultats :	573 266	545 429	508 822	437 693	399 300
a/ Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	473 188	402 762	409 690	381 011	431 798
b/ Dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéficiaires	100 078	142 667	99 132	56 682	(32 498)

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Ventilation des primes brutes par zone géographique

(en milliers d'euros)	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
		Dont Perp		Dont Perp
Primes d'assurance affaires directes en France	1 044 475	1 079	1 277 991	1 465
Primes d'assurance affaires directes dans la CEE (hors France)				
Primes d'assurance affaires directes hors CEE				
Primes d'assurance acceptations en France	1 053		376	
<b>TOTAL</b>	<b>1 045 527</b>	<b>1 079</b>	<b>1 278 367</b>	<b>1 465</b>

## Ventilation des charges de personnel

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Salaires	12 174	13 153
Fonds de pension professionnel (1%)	370	368
Charges sociales	5 491	5 606
Autres	2 703	3 078
<b>TOTAL</b>	<b>20 739</b>	<b>22 206</b>

## Charges par nature et destination

<b>CHARGES PAR NATURE (en milliers d'euros)</b>	<b>EXERCICE 2020</b>	<b>EXERCICE 2019</b>
Frais de personnel	20 739	22 206
Impôts et taxes	6 685	10 130
Commissions	1 597	1 808
Services extérieurs	82 784	77 954
Amortissements et Provisions	952	1 295
<b>TOTAL</b>	<b>112 757</b>	<b>113 392</b>

<b>CHARGES PAR DESTINATION (en milliers d'euros)</b>	<b>EXERCICE 2020</b>	<b>EXERCICE 2019</b>
Frais d'acquisition	50 553	56 883
Frais d'administration	19 633	13 042
Frais de gestion des sinistres	16 663	18 199
Frais de gestion des placements	5 795	6 269
Autres charges techniques	20 112	18 999
<b>TOTAL</b>	<b>112 757</b>	<b>113 392</b>

Les autres charges techniques d'élèvent à 23 323 K€ dont 20 112 K€ ont pour origine des frais généraux et 3 211 K€ correspondant aux autres charges techniques directement enregistrées par destination.

## Honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes et aux autres services

<b>En milliers d'euros, hors taxes</b>	<b>MAZARS</b>
Certification des comptes	108
Services autres que la certification des comptes	20
<b>Total</b>	<b>128</b>

Les services autres que la certification des comptes rendus à GMF Vie ainsi que, le cas échéant, à ses filiales, par son commissaire aux comptes sont de natures suivantes : revue des comptes semestriels et de la liasse de consolidation de GMF Vie au 30 juin 2020.

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Impôts exigibles et différés

RESULTAT AVANT PARTICIPATION ET IMPÔT (en milliers d'euros)	PARTICIPATION DES SALAIRES	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	RESULTAT NET
110 574	713	34 415	75 447

## VENTILATION IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Impôt exigible au taux normal de 31%	32 476
Impôt exigible au taux réduit de 28%	140
Contribution sociale sur l'IS : 3,3%	1 097
Réallocations des économies d'IS	149
Régularisation IS exercices antérieurs	10
Impôts différés	543

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2020 est de 32,02 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, en application de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019.

## Impôts différés

			Ouverture		
			Bases		Taux
			réduit LT	normal CT	normal LT 2022
Date de constatation	Base IDA	Base IDP			
<b>Dividendes en sursis d'imposition :</b>					
Société :	dividende par action	Nbre action	Montant		
Covivio (ex Foncière des régions)	1,30	4 443 857	5 454	2015	5 454 19,63%
Covivio (ex Foncière des régions)	1,20	4 443 857	5 337	2016	5 337 19,63%
Covivio (ex Foncière des régions)	1,03	4 443 857	4 576	2017	4 576 19,63%
Immeo (actions non cotées)	0,14	660 218	93	2016	93 25,83%
<b>Sous-total 1</b>					<b>15 460</b>
<b>Plus-values en sursis d'imposition suite à fusion :</b>					
<b>Sociétés à prépondérance immobilière :</b> ISIN					
Covivio (ex Foncière des régions)	FR0000064578			2013	58 177 19,63%
<b>OPCVM :</b> Montant					
Covéa eur souverain	FR0000939969		1 678	2011	1 678 25,83%
<b>Titres en devises :</b>					
Medtronic	IE00BTN1Y115		385	27/01/2015	102 25,83%
Alphabet A	US02079K3059		2 551	05/10/2015	1 138 25,83%
FERGUSON PLC	JE00BJVNSS43		1 222	10/05/2019	1 222 25,83%
DAVIDE CAMPARI	IT0005252207		2 537	06/07/2020	25,83%
<b>Autres titres :</b>					
<b>Sous-total 2</b>					<b>62 317</b>
<b>Plus-value en sursis d'imposition suite cession immeuble :</b>					
<b>Flèche Mizola :</b>					
Réallocation d'IS				2012	9 319 25,83%
Plus-value terrain				2012	24 678 25,83%
Plus-value construction nette du suramortissement				2012	17 669 25,83%
<b>Sous-total 3</b>			<b>9 319</b>		<b>42 347</b>
<b>Autres différences temporaires :</b>					
<b>Charges de l'exercice déductibles sur exercices ultérieurs (ID actif général) :</b>					
Organic			2020	3 473	32,02%
Provision pour participation des salariés			2020	989	32,02%
Abondement sur provision pour participation des salariés			2020	70	32,02%
Frais d'acquisition des titres de participation					25,83%
Provision pour égalisation			2020	98	25,83%
Honoraires CAC			2020	80	32,02%
Prov CPF			2020		
<b>Autres différences temporaires</b>					
Restant à amortir taxe aménagement Saran bat A et B (incluse dans PR immeuble)			2017		29 25,83%
<b>Sous-total 4</b>			<b>4 711</b>		<b>29</b>
<b>Total A (1+2+3+4)</b>			<b>14 030</b>		<b>120 153</b>
<b>Changement de méthode</b>					
IFC			31/12/2019	114	32,02%
IFC				(114)	32,02%
Abondement au CETR			01/01/2020	1 482	25,83%
<b>TOTAL B (yc retraitement d'ouverture sur IFC)</b>			<b>1 482</b>		
<b>TOTAL A+B</b>			<b>15 512</b>		<b>120 153</b>

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

Exercice 2020									
IDA	IDP	Variation en base		Bases			Clôture		
		+	-	Base IDA	Base IDP	réduit LT	Taux	normal CT	normal LT 2022
	1 071				5 454	19,63%			1 070
	1 048				5 337	19,63%			1 048
	898				4 576	19,63%			898
	24				93		25,83%		24
	<b>3 040</b>				<b>15 460</b>				<b>3 040</b>
	11 420				58 177	19,63%			11 418
	433				1 678		25,83%		433
	26				102		25,83%		26
	294		(148)		990		25,83%		256
	316				1 222		25,83%		316
		2 537			2 537		25,83%		655
	<b>12 489</b>	<b>2 537</b>	<b>(148)</b>		<b>64 706</b>				<b>13 105</b>
	2 407				9 319		25,83%		2 407
	6 373				24 678		25,83%		6 373
	4 563		(544)		17 125		25,83%		4 423
	<b>2 407</b>	<b>10 936</b>	<b>(544)</b>		<b>9 319</b>	<b>41 803</b>			<b>2 407</b>
	1 112	2 300	(3 473)	2 300			28,41%		653
	317	672	(989)	672			28,41%		191
	22	49	(70)	49			28,41%		14
							25,83%		
	25	98	(98)	98			25,83%		25
	26	128	(80)	128			28,41%		36
		30		30			28,41%		9
	8		()		29		25,83%		7
	<b>1 502</b>	<b>8</b>	<b>(4 711)</b>	<b>3 277</b>	<b>29</b>				<b>928</b>
	<b>3 909</b>	<b>26 474</b>	<b>(5 403)</b>	<b>12 595</b>	<b>121 998</b>				<b>3 335</b>
	37	238		238			28,41%		68
	(37)								
	383	1 586	(1 482)	1 586			25,83%		410
	<b>383</b>	<b>1 824</b>	<b>(1 482)</b>						<b>477</b>
	<b>4 292</b>	<b>26 474</b>	<b>(6 886)</b>	<b>14 420</b>	<b>121 998</b>				<b>3 812</b>
									<b>26 948</b>

La loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 modifie la trajectoire de baisse d'impôt sur les sociétés applicable en France devant atteindre 25,83 % à horizon 2022, en fixant les taux des exercices 2020 et 2021 respectivement à 32,02 % et 28,41 %, y compris la contribution sociale pour les bénéficiaires, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les taux d'impôts différés actifs et passifs ont été revus en fonction des échéances de retournement des différences temporaires, afin de prendre en compte l'évolution des taux d'impôts figurant dans la loi de finances pour 2020.

### Produits et charges non techniques

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
IS sur reprise de réserve de capitalisation	3 176	566
Participation refacturée émise	1 121	
<b>Total des charges non techniques</b>	<b>4 297</b>	<b>566</b>
IS sur dotation à la réserve de capitalisation	4 781	3 017
Participation refacturée reçue	286	
<b>Total des produits techniques</b>	<b>5 066</b>	<b>3 017</b>

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2010 et à l'article A 333-3 du Code des assurances, la charge ou le produit d'impôt lié aux dotations et reprises de la réserve de capitalisation est enregistré en résultat non technique.

Au 31 décembre 2020, la refacturation de la participation des salariés a été directement enregistrée dans les comptes de charges et de produits non techniques. Cette refacturation était auparavant enregistrée dans les frais généraux et répartie dans des comptes de charges techniques.

### Produits et charges exceptionnels

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 459	14
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 459</b>	<b>14</b>
Autres produits exceptionnels		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		

### Autres informations

#### Effectif moyen par catégories professionnelles

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Cadres	156	156
Non cadres	165	175
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>331</b>

L'effectif est exprimé en nombre de contrats, selon les modalités de l'article D.123-200 du Code de commerce, et couvre le personnel lié à l'entreprise par un contrat de travail.

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Filiales et participations

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part détenue du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffres d'affaires	Résultats bénéfiques ou pertes	Dividendes encaissés par la sté
				Brute	Nette					
<b>1 - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS</b>										
dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
astreinte à la publication										
<b>A - FILIALES</b>										
(50% du capital détenu par la société)										
FLECHE MZOLA	22 560		99,93%	81 838	81 838				1 514	1 627
<b>B - PARTICIPATIONS</b>										
(10% à 50% du capital détenu par la société)										
PRONY BUREAUX	127 160	11 781	35,81%	54 444	54 444	1 900			12 197	
SCI DALLE 1	13 120		45,00%	24 405	24 405	5 718			2 974	
SCI SEQUANA	90 000		33,33%	46 743	46 743	638			5 405	
SCI BRETEUIL SEGUR	30 000		33,33%	38 800	38 800	19 858			(3 218)	
SCI SILVERSEINE	10 000		34,00%	22 344	22 344	14 652			6 551	
SCI MGF REPUBLIQUE	9		34,02%			285			(438)	
SCI MARBLE HAUSSMANN	2 613		32,22%	133 593	133 593	(6 313)			9 516	
SCI CORE LONG TERME	3 900		40,00%	88 344	88 344				(8 205)	
SAS IENA	47 000		40,00%	50 436	50 436					
SCI CORE CHARONNE	50		40,00%	63 460	62 048	240				
SCI CORE INVEST GLOBAL	50		29,10%							
SCI CORE VIE 2	50		40,00%							
COVEA MAB *	100 066		25,00%	25 038	25 038					
COPAREX *	1 501 000		30,00%	450 551	450 551					
<b>2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>A - FILIALES non reprises au paragraphe 1</b>										
a - Filiales françaises										
b - Filiales étrangères										
<b>B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe 1</b>										
a - Sociétés françaises										
b - Sociétés étrangères										
<b>Total</b>				1 080 034	1 078 622					

Les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable sont les SCI classées dans le présent tableau.

Le tableau exclu les participations dans les OPCVM

(\*) Les parties non libérées ont été comptabilisées au passif dans le compte 46032000 pour 233 M€

## Comptes combinés

Les comptes de la société GMF Vie sont inclus par la méthode d'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM Covéa. (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS).

## Participation dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Les participations dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance par la société GMF Vie ne sont pas significatives.

**GMF VIE**  
*Société anonyme au capital de 186.966.736 € entièrement versé*  
*Entreprise régie par le Code des assurances*  
*Siège social : 1 rue Raoul Dautry - 95120 ERMONT*  
*315 814 806 R.C.S. PONTOISE*

---

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 12 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze mai, à quatorze heures quinze, les actionnaires de la société GMF Vie se sont réunis en assemblée générale ordinaire par téléconférence et depuis la salle du conseil à Tivoli au 86-90 rue Saint-Lazare Paris 09, sur convocation du conseil d'administration en date du 27 avril 2021 et conformément à l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

---

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un bénéfice de 75 447 253,23 euros, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	75 447 253,23 €
- Report à nouveau :	672 471 704,57 €
Total distribuable :	747 918 957,80 €

Lequel sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve pour fonds de garantie :	176 381,00 €
- Dividendes à verser :	18 813 527,81€
- Report à nouveau :	728 929 048,99 €

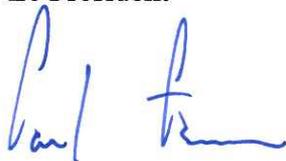
Si cette proposition est acceptée, il sera versé, à chacune des actions composant le capital social, un dividende de 1,61 euros. La totalité de ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Président



**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2021**  
*(Exercice clos le 31 décembre 2020)*

Mesdames et Messieurs,

Le conseil d'administration vous a réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de notre société et soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice 2020.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le présent rapport intègre le rapport sur le gouvernement d'entreprise tel que prévu à l'article L.225-37 du code de commerce.

## **Introduction**

L'année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Nos sociétaires, agents du service public, se sont bien souvent retrouvés en première ligne de la lutte contre la Covid-19. Fidèles à nos valeurs d'humanité, de solidarité et de responsabilité, nous nous sommes mobilisés à leurs côtés. A l'écoute des besoins urgents du terrain, nous avons pu apporter des réponses immédiates, pragmatiques et les plus opérationnelles possibles.

Face à cette crise inédite, nos collaborateurs ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation. En quelques jours, la plupart d'entre eux étaient équipés pour poursuivre leur activité en télétravail. Nos managers ont su organiser et soutenir leurs équipes afin d'être au rendez-vous avec les sociétaires.

En 2020, nos résultats commerciaux affichent une légère progression. Les soldes nets portefeuilles de tous nos produits sont positifs. Par ailleurs, les périodes de confinement, de couvre-feu et de restriction de déplacements ont mécaniquement induit une diminution du volume et de la charge des sinistres assurance.

La part du numérique dans les relations avec nos sociétaires a progressé de 59%. Ces derniers ont pris de nouvelles habitudes et devraient en partie les conserver. Pour 2021, nous allons continuer nos efforts en vue d'accroître notre disponibilité omnicanale, renforcer les dispositifs digitaux, moderniser la relation avec nos assurés et simplifier nos processus. Notre priorité reste bien sûr la satisfaction et donc la fidélisation de nos sociétaires, tout en poursuivant la conquête de nouveaux clients sur nos marchés à potentiel.

De son côté, le groupe Covéa enregistre une fidélité renforcée de ses sociétaires et clients.

De plus, l'impact de la pandémie est lourd sur l'assurance dommage entreprises. Le chiffre d'affaires combiné du Groupe est en retrait d'environ 4,5%. Toutefois, Covéa continue à afficher une solidité exemplaire.

## 1 - Faits marquants de l'année 2020

### 1.1 Le marché de l'assurance Vie

Au 31 décembre 2020, le montant des cotisations collectées en assurance vie atteint 116,3 milliards d'euros, en baisse de 20% par rapport à l'année précédente (144,6 milliards d'euros en 2019).

La collecte sur les supports UC est restée stable par rapport à 2019 (-0,2%). Celle des supports euros a enregistré une baisse de 27%. La part des supports UC dans l'ensemble des cotisations en 2020 s'établit à 34% (contre 28% en 2019).

Les prestations versées en 2020 sont quasi stable (+0,1%) pour atteindre 122,8 milliards d'euros (118,7 milliards d'euros en 2019) et représentent 7,1 % des encours (contre 7,3% en 2019).

La collecte nette (chiffre d'affaires - prestations) s'établit à -6,5 milliards d'euros, (25,9 milliards d'euros en 2019), avec une collecte nette positive sur les UC de 18,3 milliards et négative pour les supports euros de 24,9 milliards.

L'encours des contrats d'assurance-vie (provisions mathématiques + provisions pour participation aux bénéficiaires) s'élève à 1 789 milliards d'euros à fin décembre 2020 (en progression de 0,4% sur un an).

### 1.2 L'activité de la société

- **Activité globale**

L'activité de GMF Vie s'est traduite en 2020 par un chiffre d'affaires de 1 045,5 millions d'euros, soit une baisse de 18,2 % par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires Epargne/Retraite enregistre une baisse de 19,8% (954,2 millions d'euros contre 1 189,9 millions d'euros au 31/12/2019)

Le chiffre d'affaire Prévoyance enregistre une hausse de 3,3% (91,4 millions d'euros contre 88,4 millions d'euros au 31/12/2019)

- **Activité Épargne / Retraite**

Le chiffre d'affaires des contrats Épargne/Retraite (euros et unités de compte) s'élève à 954,2 millions d'euros au 31/12/2020 et se décompose comme suit :

- Chiffre d'affaire en euros : 857,2 millions d'euros, contre 1 111,5 millions d'euros au 31/12/2019, soit une baisse de **-22,9%**
- Chiffre d'affaire en unités de compte : 97,0 millions d'euros, contre 78,5 millions d'euros au 31/12/2019, soit une hausse de **23,6%**

Le taux d'unités de compte augmente et atteint 10,2% au 31/12/2020 (6,6% en 2019).

Ces résultats sont conformes à la stratégie de maîtrise de la collecte en euros et à la volonté de développer les unités de compte.

La collecte nette globale de GMF Vie s'élève à -221,6 millions d'euros, une décollecte nette de 308,8 millions d'euros en euros et une collecte positive de 87,2 millions d'euros en unités de compte.

Les transferts effectués dans le cadre du dispositif « PACTE » (ex «FOURGOUS») sont, également en progression.

En 2020, 3 755 contrats ont été transférés pour un montant de 203,6 millions d'euros (en 2019, 3 093 contrats ont été transférés pour un montant de 183,8 millions d'euros).

- **Activité Prévoyance**

En 2020, le chiffres d'affaires prévoyance s'établit globalement à 91,4 millions d'euros en progression de 3,3 % (88,4 millions d'euros au 31/12/2019).

En Prévoyance individuelle, le chiffre d'affaires s'établit à 86,2 millions d'euros en hausse de 3,2% (83,6 millions d'euros en 2019) dont 7,5 millions d'euros en assurance emprunteur en hausse de 9,2% sur un an.

- **Relation Client et développement**

En 2020, GMF Vie a maintenu sa politique client, basée sur une segmentation fine, alternant messages commerciaux, de conseil et d'information et jouant la complémentarité des canaux (mailing, e-mailing, sms, appels téléphoniques centralisés et en agence GMF Conseil).

L'utilisation des canaux numériques s'installe fortement parmi nos clients. Ainsi, le nombre de rachats partiels effectués sur les espaces clients s'établit à près de 19%, soit + 8 points par rapport à l'an passé. Pour les versements sur contrat épargne, le canal internet représente 18% des actes de versement, soit + 18 points par rapport à 2019, une forte croissance certainement liée aussi à la crise sanitaire.

La relation par téléphone consolide également sa place de canal de distribution à part entière en contribuant à 19% du chiffre d'affaires annuels (stable par rapport à 2019) ou encore à plus de 21% des souscriptions client sur le contrat d'assurance emprunteur Prêtiléa.

Enfin, le réseau, fort de ses conseillers financiers spécialisés et de ses conseillers généralistes, précieux pour la fidélisation, est indispensable pour l'acquisition de nouveaux clients avec 97% des volumes en épargne et 89% en prévoyance.

- **Clients/contrats**

Au 31 décembre 2020, GMF Vie compte 873 276 souscripteurs (baisse de 0,4% par rapport à l'année 2019), qui détiennent 967 661 contrats (- 0,4%). Ce portefeuille se décompose en 536 697 contrats épargne et 430 964 contrats prévoyance.

- **Contexte économique**

Le contexte économique de l'année 2020 a été principalement marqué par la crise sanitaire.

Avec la propagation de l'épidémie du coronavirus Covid-19, l'économie mondiale a en effet dû faire face à une situation inédite et a subi un choc sévère.

En effet, partie de Chine, l'épidémie s'est vite transformée en pandémie et a mis à l'arrêt l'activité mondiale.

La multiplication des foyers épidémiques a contraint les gouvernements à mettre en place des mesures de restrictions sanitaires allant jusqu'au confinement total, plongeant alors l'économie mondiale en fort ralentissement.

Face à cette crise sanitaire inédite, la réponse des pouvoirs politiques a été de grande ampleur, tant sur le plan monétaire que budgétaire. Les Banques Centrales ont ainsi été particulièrement à la

manœuvre afin, d'une part, de permettre un maintien des échanges monétaires et, d'autre part, d'accompagner les principaux acteurs économiques pour leur permettre de résister à cette période d'inactivité et préparer un retour à la normale.

Cette stratégie semble avoir fonctionné notamment en France dans la mesure où le nombre de défaillances d'entreprises s'inscrit en fort recul (- 39 %) pour l'année 2020.

S'agissant des « poids lourds » de l'économie mondiale et indépendamment de la crise sanitaire, l'année a également été synonyme de fortes tensions entre les Etats-Unis et la Chine sous l'impulsion d'un Donald Trump très incisif. La détérioration des relations est passée au second plan avec l'évolution de l'épidémie de la Covid-19 puis l'approche des élections présidentielles américaines.

Evènement important également de cette fin d'année 2020, l'élection présidentielle de novembre qui a vu Joe Biden l'emporter face au Président sortant Donald Trump a également été source d'incertitudes pour les économies mondiales qui ont observées avec attention le bon déroulement des votes.

Plus près de nous, les négociations du Brexit se sont poursuivies toute l'année sans qu'aucune avancée notable ne soit enregistrée avant le mois de décembre et les derniers jours de négociation.

En synthèse, l'année 2020 s'est donc montrée particulièrement complexe et agitée sur le plan économique mais il faut saluer l'omniprésence des Banques Centrales qui, grâce à leurs interventions, ont permis de stabiliser la situation.

### • **Les marchés financiers**

Face à cette crise sanitaire inédite, les marchés financiers sont entrés en terre inconnue et ont naturellement réagi très vivement.

Ainsi, après avoir débuté l'année 2020 en progression, les marchés d'actions se sont inscrits en forte baisse au mois de mars face à un contexte dont ils ne parvenaient pas à mesurer la portée. Ils se sont ensuite redressés graduellement tout au long de l'année en prenant la mesure de la situation sanitaire, avec une nette accélération en novembre, date de l'annonce des premières solutions vaccinales.

A fin 2020, les actions américaines affichent une hausse de + 16 % (indice S&P 500) suivies par les actions japonaises qui progressent de + 15 % (indice Nikkei 225) tandis que l'Eurostoxx 50 recule de - 5 % et que le CAC 40 est également en baisse de - 7 % ;

De leur côté, les taux d'intérêts sont restés très bas quasiment toute l'année si on exclue la tension survenue en mars avec la diffusion de l'épidémie dans le monde entier. La faible croissance économique antérieure et les inquiétudes sur la croissance future ont incité les Banques Centrales et notamment la BCE à mettre en œuvre des politiques monétaires particulièrement accommodantes. Cela a eu pour principale effet de maintenir des taux d'intérêt négatifs dans la plupart des pays de l'Union Européenne à l'image de la France où l'obligation de référence (OAT 10 ans) s'affichait ainsi à - 0.34 % fin 2020 et le taux à 30 ans était faiblement positif à + 0.36 %.

### • **Le marché immobilier**

Après un bon premier trimestre, les marchés immobiliers ont été rattrapés par la crise économique et sanitaire. Tous les secteurs ne sont cependant pas affectés de la même manière : alors que le secteur du résidentiel fait preuve d'une belle résilience, les secteurs tertiaires, et notamment celui des bureaux, sont plus chahutés.

Le contexte économique est resté peu propice aux projets immobiliers structurants pour des utilisateurs encore indécis quant à la stratégie immobilière à adopter à l'avenir. Entre l'avènement du télétravail et la crise sanitaire, difficile de quantifier les besoins réels en immobilier de bureau par exemple. Conséquence immédiate, la demande de surfaces tertiaires a reculé de plus de 45% sur les trois premiers trimestres de l'année par rapport à la même période l'an passé. Le taux de vacance des bureaux en Ile-de-France augmente mécaniquement, mais dans des proportions qui restent acceptables.

- **Performances des contrats**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie, avec une nouvelle année de baisse notable des taux en zone euro et un aplatissement de la courbe des taux français. Dans ce contexte difficile, GMF confirme la bonne performance de sa gestion avec un taux servi à 1,65% (frais de gestion déduits et avant prélèvements sociaux) pour tous les adhérents de contrats et supports en euros. Le taux servi 2020 est en baisse de seulement 0,25 pts par rapport à 2019 alors que le marché serait sur une baisse moyenne de 0,4 pts. Un tel taux constitue un juste équilibre entre la performance immédiate et la nécessaire prudence pour l'avenir.

Dans le même temps, GMF Vie a continué de préserver des provisions pour affronter l'avenir et garantir les intérêts de ses souscripteurs. Les produits financiers mis en réserve représentent toujours un bon niveau à 6.5 % des encours gérés. Cette réserve a pour objectif d'amortir les effets de périodes défavorables et donc d'offrir une performance régulière sur la durée.

Ces résultats sont obtenus grâce à la politique de gestion saine et durable à laquelle GMF Vie reste fidèle et qui a conduit pour 2020 à une baisse mesurée du taux servi qui reste dans la fourchette haute du marché.

### **1.3 Le résultat**

Le résultat d'assurance au 31 décembre 2020, s'inscrit en bénéfice à 111,3 millions d'euros, contre 138,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 75,5 millions d'euros contre 92,1 millions d'euros en 2019.

## **2 - Activité de l'exercice**

### **2.1. Chiffre d'affaires**

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit ainsi :

(En millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	var 20/19
<b>Epargne individuelle €</b>						
COMPTE LIBRE CROISSANCE	490,0	412,5	389,7	335,8	270,9	-19,3%
ALTINEO	422,0	296,8	262,4	224,6	196,1	-12,7%
TEMPS 9	76,3	69,9	64,6	60,5	43,0	-29,0%
MULTEO	285,2	395,7	432,5	448,1	317,3	-29,2%
CERTIGO	10,9	9,7	8,9	8,9	7,0	-21,7%
PEP	10,4	8,4	7,5	5,7	3,8	-34,6%
FEP	27,8	25,9	27,0	23,7	15,1	-36,2%
COMPTE ENERGIE EUROPE	0,3	1,8	0,5	1,0	1,1	12,8%
MULTEO CAPITALISATION	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
AUTRES	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-17,6%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 343,0</b>	<b>1 220,9</b>	<b>1 193,1</b>	<b>1 108,4</b>	<b>854,1</b>	<b>-22,9%</b>
<b>Epargne individuelle UC</b>						
MULTEO	16,4	73,6	68,7	78,2	96,8	23,7%
CERTIGO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
ACTION 50	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	3,3%
MULTEO CAPITALISATION	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21,4</b>	<b>73,6</b>	<b>68,8</b>	<b>78,3</b>	<b>96,8</b>	<b>23,7%</b>
<b>TOTAL EPARGNE INDIVIDUELLE</b>	<b>1 364,4</b>	<b>1 294,5</b>	<b>1 261,9</b>	<b>1 186,7</b>	<b>951,0</b>	<b>-19,9%</b>
<b>Epargne retraite</b>						
EPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE €	1,5	1,4	0,8	1,3	0,9	-28,8%
EPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE UC	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1	-5,2%
EPARGNE RETRAITE COLLECTIVE	90,9	34,5	2,3	1,8	2,1	19,8%
<b>TOTAL EPARGNE RETRAITE</b>	<b>92,7</b>	<b>36,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>-1,1%</b>
<b>Prévoyance individuelle</b>						
ACCOLIA	17,4	18,5	19,5	20,1	20,8	3,4%
CAPITAL RELAIS	20,9	20,6	20,2	19,9	19,8	-0,5%
CAPITAL FAMILLE	1,8	1,6	1,5	1,5	1,4	-4,4%
CAPITAL FAMILLE 2	0,0	0,5	1,3	2,1	3,0	41,9%
SERENITUDE	30,0	30,9	31,9	32,7	33,0	1,0%
PRETILEA	4,5	6,0	6,3	6,8	7,5	9,2%
ATOUT PREVOYANCE	-	-	-	0,4	0,6	76,6%
AUTRES	0,1	0,3	0,2	0,4	1,1	158,4%
<b>TOTAL PREVOYANCE INDIVIDUELLE</b>	<b>74,7</b>	<b>78,5</b>	<b>80,9</b>	<b>83,9</b>	<b>87,3</b>	<b>4,0%</b>
<b>PREVOYANCE COLLECTIVE</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,5</b>	<b>4,1</b>	<b>-8,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 536,5</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 350,7</b>	<b>1 278,4</b>	<b>1 045,5</b>	<b>-18,2%</b>

## 2.2. Sorties de capitaux

Les sorties de capitaux s'inscrivent à 1 204,1 millions d'euros, en légère augmentation de 0,6 % par rapport à 2019 (1 196,9 millions d'euros).

Les prestations sinistres ont deux origines principales :

- Les capitaux décès sont en hausse de 4,3% et s'élèvent à 608,6 millions d'euros (583,4 millions d'euros en 2019).
- Les rachats sont en diminution de 2,9 % et s'élèvent à 593,1 millions d'euros (610,9 millions d'euros en 2019).

en % des PM ouverture	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
décès	2.46	2.57	2.46	2.71	2.78	2.83	2.90
rachats	3.38	3.28	3.38	3.59	3.12	2.97	2.83

### **2.3. Charges de production et d'exploitation**

Les frais généraux, toutes charges comprises, s'élèvent à 112,8 millions d'euros contre 113,4 millions d'euros en 2019, soit une légère baisse 0,6 %.

Le ratio de frais généraux/chiffre d'affaires est de 10,79 % contre 8,87 % en 2019.

Le ratio charges d'exploitation épargne sur les provisions mathématiques moyennes épargne est de 0,42 % (0,41 % en 2019), et celui des charges d'exploitation prévoyance sur le chiffre d'affaires prévoyance est de 22,4% (25% en 2019). Ces niveaux de ratios constituent une performance notable parmi les acteurs du marché.

### **2.4. Produits financiers**

Le montant des produits financiers réalisés en 2020 est de 457,3 millions d'euros à comparer à 622,6 millions d'euros en 2019, soit une baisse de 26,5%.

Le rendement comptable des actifs financiers atteint 1,94% contre 2,67% en 2019.

### **2.5. Répartition des actifs financiers**

En euros classe d'actifs	en valeur nette comptable			en valeur de réalisation			Plus values latentes		
	31/12/2020	poids	montant 2019	31/12/2020	poids	montant 2019	31/12/2020	poids	montant 2019
Produits de taux	19 749	82,26%	20 418	21 955	79,58%	22 459	2 206	61,64%	2 041
Actions hors stratégiques	2 036	8,48%	1 654	2 707	9,81%	2 411	671	18,75%	756
Actions stratégiques	84	0,35%	39	91	0,33%	42	6	0,18%	2
Immobilier	1 019	4,24%	929	1 714	6,21%	1 550	695	19,43%	621
Actif en représentation des unités de compte	647	2,70%	506	647	2,35%	506	0	0,00%	0
Autres	473	1,97%	345	473	1,72%	345	0	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>24 009</b>	<b>100,00%</b>	<b>23 891</b>	<b>27 588</b>	<b>100,00%</b>	<b>27 312</b>	<b>3 579</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 421</b>

Les plus-values latentes en fin d'exercice atteignent 3 579 millions d'euros, à comparer à 3 421 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### **2.6. Information sur la participation aux bénéfices (article 85 de la loi sur la sécurité financière)**

La participation aux bénéfices, visée à l'article L.331-3 du Code des assurances, attribuée aux assurés au titre de l'exercice 2020, s'élève à 399,8 millions d'euros.

Comme chaque année, le conseil d'administration a décidé de la répartition de la participation aux bénéfices sur la base des propositions faites par la commission ad hoc nommée en son sein. 432,4 millions d'euros ont été attribués aux contrats. 32,6 millions d'euros ont été repris de la provision pour participation des assurés qui est porté à 1 315,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

### **2.7. Information sur les délais de paiement**

En application des articles L441-14, D441-4 et A441-2 du Code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu, ventilés par tranches de retard.

Le tableau ci-dessous est élaboré conformément aux orientations de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 sur le champ d'application de l'obligation.

Il présente la situation des factures en retard de paiement au 31 décembre 2020, telle qu'issue des systèmes d'informations comptables pour :

- les dettes fournisseurs du périmètre des frais généraux, à l'exclusion des factures non parvenues,
- les créances clients d'exploitation hors assurés.

Les factures non parvenues à la comptabilité au 31 décembre 2020 sont évaluées, en amont de la clôture, selon les modalités courantes d'un arrêté accéléré, et font l'objet d'un suivi a posteriori. Elles représentent un montant de 1 400 897,39 euros dans les comptes au 31 décembre 2020.

ANNEE 2020	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						4						144
Montant total des factures concernées h.t.	0,00	4 680,00	1 436,50	2 349,59	8 466,09		49 730,50	5 272,51	719 721,23	325 814,96	1 100 539,20	
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice						0,030%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0,090%	0,010%	1,309%	0,593%	2,002%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0,00						0,00					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : 60 jours date de facture						Délais contractuels : terme à échoir Délais légaux : (préciser)					

### 3 - Informations sur les structures financières

#### 3.1. Actionnariat

Au 31 décembre 2020, le capital social de GMF Vie s'élève à 186 966 736 euros, divisé en 11 685 421 actions de 16 euros chacune et est détenu à :

- 60,01 % par Covéa Coopérations,
- 39,99 % par GMF ASSURANCES.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que, au 31 décembre 2020, il n'y a aucune participation salariale au capital de GMF Vie.

### **3.2 Filiales et participations nouvelles supérieures à 5%**

- GMF Vie a acquis 40% de la SCI CORE CHARONNE pour un montant de 63 460 000 euros,
- GMF Vie a acquis 40% de SCI CORE VIE pour un montant de 20 000 euros,
- GMF VIE a acquis 30% de titres COPAREX pour un montant de 450 551 078,12 euros dont 221 992 427,70 euros de parts non libérées,
- GMF VIE a acquis 29,10% de SCI CORE INVEST GLOBAL pour un montant de 14 550 euros,
- GMF VIE a acquis 25% de titres de COVEA MAB pour un montant de 25 037 983,75 euros dont 11 250 000 euros de parts non libérées.

### **3.3 Cessions de participations supérieures à 5%**

Néant

## **4 – Résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices (annexe 1).

## **5 – Perspectives 2021**

Au-delà des mesures spécifiques mises en place par le Groupe pour protéger les collaborateurs, accompagner les sociétaires et clients et suivre les risques dans le contexte de propagation de la pandémie COVID-19, le Groupe poursuit la mise en œuvre des axes stratégiques et opérationnels définis dans son plan Cové@venir 2021. Fondé sur l'engagement mutualiste de Covéa, son ambition est de créer davantage de valeur pour les clients sociétaires, les collaborateurs et le Groupe. Ces orientations stratégiques s'appuient notamment sur une haute qualité de services à l'égard des clients sociétaires et sur la solidité financière du Groupe, reflétée par le niveau élevé de son ratio de solvabilité, lui permettant de mettre en œuvre un modèle économique de long terme.

En France, Covéa souhaite conserver son leadership en assurances de biens et responsabilité en maintenant son positionnement de 1<sup>er</sup> plan tant sur les marchés des particuliers que sur le marché des entreprises. Au-delà, le Groupe souhaite se développer davantage sur les marchés de la santé, de la prévoyance et de la protection juridique. Dans la continuité des années précédentes, le développement en épargne retraite sera adapté aux évolutions des marchés financiers.

## 6 - Propositions d'affectation du résultat

Au titre de l'exercice 2020, le résultat net s'élève à 75 447 253,23 euros, contre 92 087 322,50 euros en 2019.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net bénéficiaire de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	75 447 253,23 €
- Report à nouveau :	672 471 704,57 €
- Total distribuable :	747 918 957,80 €

Qui serait réparti comme suit :

- Affectation à la réserve pour fonds de garantie :	176 381,00 €
- Dividendes à verser :	18 813 527,81 €
- Report à nouveau :	728 929 048,99 €

Si cette proposition est acceptée, il sera versé, à chacune des actions composant le capital social, un dividende de 1,61 euros. La totalité de ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices par la société :

Exercice	Montant total	Dividende par action	Abattement pour les personnes physiques	Revenu global par action
2017	Néant	Néant	Néant	Néant
2018	Néant	Néant	Néant	Néant
2019	46 040 559 €	3,94€	40% sur la totalité du montant distribué	3,94€

### **Option pour le paiement du dividende en actions**

Il est proposé, conformément aux dispositions des articles L232-18 et suivants du Code commerce et à l'article 32 des statuts, d'accorder aux actionnaires pour le dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société.

Cette option porterait sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 1,61 euros par action et ne pourrait faire l'objet que d'un exercice global.

Le prix d'émission des actions créées en paiement du dividende est fixé à 134,26 €, soit le prix fixé en divisant le montant des capitaux propres figurant au bilan de l'exercice par le nombre d'actions, diminué du montant net du dividende.

La détermination du prix a été vérifiée par le commissaire aux comptes de la société dont une présentation du rapport spécial vous sera donnée.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai d'un mois à compter de la décision de l'assemblée générale pour en faire la demande auprès de la société.

En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 12 juin 2021 ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces ; ledit règlement sera alors effectué à compter du 12 juin 2021.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire pourra soit obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces, soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire à la date d'exercice de l'option.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 12 mai 2021 pour les actionnaires ne pouvant pas prétendre au paiement du dividende en actions.

### **Acompte sur dividende**

Le capital de la société étant entièrement libéré et conformément à l'article 32 de ses statuts, elle peut décider, avant l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, de verser un ou plusieurs acomptes sur dividende portant sur cet exercice.

En revanche, la société ne peut offrir aux actionnaires une option de paiement de ces acomptes sous forme d'actions de la société pour 2021 que sous réserve d'une décision de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2020.

Le paiement des dividendes ou des acomptes sur dividende en actions présente plusieurs attraits pour la société : le renforcement de ses fonds propres et le maintien de sa trésorerie.

Il est soumis à la décision de votre assemblée générale, en cas d'acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2021, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société.

Dans le cadre d'une option de paiement de l'acompte sur dividende en actions, d'autoriser le conseil d'administration à convoquer une assemblée générale qui définira les modalités de cette distribution.

## **7 - Événements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 janvier 2021 a nommé Monsieur Olivier LE BORGNE en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, en remplacement de Monsieur Laurent TOLLIE.

Monsieur Olivier LE BORGNE, en application de l'article R.322-168 du Code des assurances, est à effet de cette nomination, dirigeant effectif de la Société.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des règles de gouvernance, le président du conseil d'administration, Monsieur Paul ESMEIN, n'est plus dirigeant effectif de la société à effet du 15 janvier 2021.

## **8 - Communication des charges somptuaires (article 223 quater et 39-4 du CGI)**

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

## **9 - Activités de recherche et de développement (art L 232-1 Code de commerce)**

La société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

## **10 - Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce**

Nous vous demandons d'approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Une liste des conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce a été établie et communiquée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

## **11 – Mandats d'administrateur**

- Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance cette année.
- Nominations d'administrateur

Nous vous proposons de soumettre à l'assemblée générale les nominations de :

- Madame Hélène BEJUI-HUGUES
- Madame Hélène MARTINI
- Monsieur Jérôme RONCORONI

en qualité d'administrateur pour une période de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

## **12 – Éléments du rapport du gouvernement d'entreprise**

Conformément aux articles L.225-37 et suivants du Code de commerce, la présente section vous présente les éléments relatifs au gouvernement de GMF Vie.

### **Gouvernance de GMF Vie au 31 décembre 2020**

#### Conseil d'administration :

- Monsieur Paul ESMEIN, Président
- ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE, représentée par Monsieur Michel GIRAUDON, Administrateur
- COVÉA PROTECTION JURIDIQUE, représentée par Monsieur Jérôme RONCORONI, Administrateur
- FIDÉLIA Assistance, représentée par Monsieur Hubert IVANOFF, Administrateur
- FIDÉLIA Services, représentée par Madame Christiane MAURECH, Administrateur
- GMF ASSURANCES, représentée par Madame Hélène BEJUI-HUGUES, Administrateur
- LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES représentée par Madame Marie-France ORTI, Administrateur
- LA SAUVEGARDE, représentée par Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI, Administrateur
- TÉLÉASSURANCES représentée par Madame Hélène MARTINI, Administrateur.

#### Direction Générale :

- Madame Anne KACHELHOFFER, Directeur général
- Monsieur Laurent TOLLIE, Directeur général délégué.

#### Commissaires aux comptes :

- MAZARS, représentée par Monsieur Nicolas DUSSON, Commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, Commissaire aux comptes suppléant.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2020 dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société GMF Vie (annexe 2).

## **CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons, qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L225-37-4 du Code de commerce.

## **DELEGATIONS OCTROYEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il n'y a aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

Le conseil d'administration remercie tous les salariés et les félicite pour la qualité du travail et les efforts fournis pour obtenir ces résultats.

**Le conseil d'administration**

## Annexe 1

### Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital Social	186 966 736	186 966 736	186 966 736	186 966 736	186 966 736
b) Nombre des actions ordinaires existantes	11 685 421	11 685 421	11 685 421	11 685 421	11 685 421
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscriptions	-	-	-	-	-
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 535 697 675	1 412 531 117	1 349 140 928	1 276 547 361	1 043 533 691
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	101 305 937	160 391 398	163 253 236	152 863 448	128 197 925
c) Impôts sur les bénéfices	12 637 842	53 308 488	37 001 172	47 754 948	34 414 717
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	901 489	1 101 365	1 174 398	974 812	712 514
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	79 979 663	92 177 146	113 282 613	92 087 323	75 447 253
f) Résultat distribué	-	-	-	46 040 559	18 813 528
<b>III. RESULTATS PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	7,51	9,07	10,7	8,91	7,96
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,84	8,32	9,69	7,88	6,46
c) Dividende attribué à chaque action	-	-	-	3,94	1,61
<b>IV. PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	351	343	324	321	321
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	13 692 221	13 455 514	12 993 353	13 153 459	12 174 258
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	9 420 357	9 020 329	9 243 336	9 052 087	8 564 251

**Annexe 2**

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux  
de la société au cours de l'exercice 2020

**LISTE DES MANDATS DE  
ESMEIN Paul  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
AAM ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Membre du bureau
AAM ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMMISSION EXECUTIVE	Membre de la Commission titulaire
APPENIN	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE STRATEGIQUE	Membre du Comité
APPENIN	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE STRATEGIQUE	Président du Comité
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Secrétaire
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur général délégué
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
MAAF ASSURANCES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES	France	DIRECTION	Directeur général
MAAF ASSURANCES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	REPRESENTANT LEGAL	Directeur général
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

**En qualité de représentant de COVEA**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	Membre	COVEA	ESMEIN Paul
FEDERATION FRANCAISE DE L'ASSURANCE (FFA)	SYNDICAT PROFESSIONNEL	France	CONSEIL EXECUTIF	Membre	COVEA	ESMEIN Paul

## En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	Membre	MAAF ASSURANCES	ESMEIN Paul

## 2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

### En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Fin de mandat effective
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur général	09/12/2020
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	09/12/2020
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	16/12/2020
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Vice-président du Cons. de surveillance	16/12/2020
COVEA D	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	18/11/2020
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	23/11/2020
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	11/12/2020

### En qualité de représentant de MAAF VIE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté	Date de fin de fonction
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	MAAF VIE	16/12/2020	ESMEIN Paul	16/12/2020

### En qualité de représentant de ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté	Date de fin de fonction
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	Membre	ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	ESMEIN Paul	09/12/2020

**LISTE DES MANDATS DE  
GIRAUDON Michel  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Trésorier
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMMISSION FONDS DE SOLIDARITE	Membre
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

**En qualité de représentant de ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GIRAUDON Michel

**En qualité de représentant de TELEASSURANCES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Représenté par / représenté
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GIRAUDON Michel

**2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020**

**En qualité de représentant de FIDELIA Services**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	26/06/2020	GIRAUDON Michel

**LISTE DES MANDATS DE  
RONCORONI Jérôme  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur général délégué
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur général délégué
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
TELEASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
TELEASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ	UNION DE GROUPE MUTUALISTE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

**En qualité de représentant de ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	Membre	ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	RONCORONI Jérôme

**En qualité de représentant de COVEA PROTECTION JURIDIQUE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA PROTECTION JURIDIQUE	RONCORONI Jérôme

**En qualité de représentant de GMF ASSURANCES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	Membre	GMF ASSURANCES	RONCORONI Jérôme
CIBAIL	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES	RONCORONI Jérôme
COVEA IMMOBILIER	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	GMF ASSURANCES	RONCORONI Jérôme

**En qualité de représentant de LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	Membre	LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	RONCORONI Jérôme

## En qualité de représentant de LA SAUVEGARDE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
AGSI	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA SAUVEGARDE	RONCORONI Jérôme
FIDELIA Services	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA SAUVEGARDE	RONCORONI Jérôme

## 2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

### En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Fin de mandat effective
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	23/09/2020
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	17/09/2020
FIDELIA Assistance	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	17/09/2020
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	17/09/2020
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	17/09/2020
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	17/09/2020
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	23/09/2020
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	23/09/2020
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	17/09/2020
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	17/09/2020
PROTEC BTP	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	FONCTIONS CLES	Responsable Audit interne	23/09/2020

## En qualité de représentant de LA SAUVEGARDE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté	Date de fin de fonction
FIDELIA Assistance	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA SAUVEGARDE	RONCORONI Jérôme	16/11/2020

**LISTE DES MANDATS DE  
IVANOFF Hubert  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président du C.A.
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président du C.A.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président du C.A.
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ	UNION DE GROUPE MUTUALISTE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

**En qualité de représentant de FIDELIA Assistance**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	FIDELIA Assistance	IVANOFF Hubert

**En qualité de représentant de LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES	Membre du Comité	LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	IVANOFF Hubert
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	IVANOFF Hubert
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	IVANOFF Hubert
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	IVANOFF Hubert
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	IVANOFF Hubert

## En qualité de représentant de TELEASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
FIDELIA Assistance	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	TELEASSURANCES	IVANOFF Hubert

## 2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

### En qualité de représentant de PRONY HABITATIONS

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	PRONY HABITATIONS	26/06/2020	IVANOFF Hubert

**LISTE DES MANDATS DE  
MAURECH Christiane  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
Association des Adhérents de Contrats Collectifs Santé "ADACCS"	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE	Délégué A
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

**En qualité de représentant de FIDELIA Assistance**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	FIDELIA Assistance	MAURECH Christiane

**En qualité de représentant de FIDELIA Services**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	FIDELIA Services	MAURECH Christiane

**En qualité de représentant de GMF ASSURANCES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES	MAURECH Christiane

**2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020**

**En qualité de représentant de GMF VIE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté	Date de fin de fonction
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF VIE	06/04/2020	MAURECH Christiane	06/04/2020
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF VIE	06/04/2020	MAURECH Christiane	06/04/2020

**En qualité de représentant de LA SAUVEGARDE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA SAUVEGARDE	26/06/2020	MAURECH Christiane

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE  
Hélène BEJUI-HUGUES  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre :**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE DE REMUNERATION ET DES NOMINATIONS	Président du Comité
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE STRATEGIQUE	Membre du Comité
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-Président du CA
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF SANTE	MUTUELLE OU UNION REGIE PAR LE LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	COMITE DES ADMINISTRATEURS	Membre du comité
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ	UNION DE GROUPE MUTUALISTE	France	CENSEURS	Censeur

**En qualité de représentant de COVEA PROTECTION JURIDIQUE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA PROTECTION JURIDIQUE	BEJUI-HUGUES Hélène

**En qualité de représentant de GMF ASSURANCES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES	BEJUI-HUGUES Hélène

**En qualité de représentant de MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES	BEJUI-HUGUES Hélène

## 2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

En nom propre :

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Fin de mandat effective
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE DE REMUNERATION	Membre du Comité	15/09/2020

En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté	Fin de mandat effective
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS	BEJUI-HUGUES Hélène	12/03/2020

En qualité de représentant de COVEA PROTECTION JURIDIQUE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté	Fin de mandat effective
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE DES REMUNERATIONS	Membre du Comité	COVEA PROTECTION JURIDIQUE	BEJUI-HUGUES Hélène	06/04/2020
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA PROTECTION JURIDIQUE	BEJUI-HUGUES Hélène	06/04/2020
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA PROTECTION JURIDIQUE	BEJUI-HUGUES Hélène	06/04/2020

**LISTE DES MANDATS DE  
ORTI Marie-France  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES	Membre du Comité
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président du C.A.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président du C.A.

**En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS	ORTI Marie-France

**En qualité de représentant de FIDELIA Assistance**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	FIDELIA Assistance	ORTI Marie-France

**En qualité de représentant de GMF ASSURANCES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES	ORTI Marie-France

**En qualité de représentant de LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	ORTI Marie-France

**2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté	Date de fin de fonction
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES	06/04/2020	ORTI Marie-France	06/04/2020
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA SAUVEGARDE	12/03/2020	ORTI Marie-France	12/03/2020
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES	Membre du Comité	TELEASSURANCES	06/04/2020	ORTI Marie-France	06/04/2020
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	TELEASSURANCES	06/04/2020	ORTI Marie-France	06/04/2020

**LISTE DES MANDATS DE  
GUALEZZI Jean-Pierre  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Membre Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Secrétaire
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

**En qualité de représentant de GMF VIE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF VIE	GUALEZZI Jean-Pierre

**En qualité de représentant de La SAUVEGARDE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	LA SAUVEGARDE	GUALEZZI Jean-Pierre

**En qualité de représentant de PRONY IMMOBILIER**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	PRONY IMMOBILIER	GUALEZZI Jean-Pierre

**2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020**

**En qualité de représentant de FIDELIA SERVICES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté	Date de fin de fonction
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	FIDELIA Services	06/04/2020	GUALEZZI Jean-Pierre	06/04/2020

**LISTE DES MANDATS DE  
MARTINI Hélène  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE STRATEGIQUE	Membre du Comité
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMMISSION FONDS DE SOLIDARITE	Membre
GMF SOLIDARITE FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ	UNION DE GROUPE MUTUALISTE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

**En qualité de représentant de COVEA FINANCE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA FINANCE	MARTINI Hélène

**En qualité de représentant de TELEASSURANCES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	TELEASSURANCES	MARTINI Hélène

**2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020**

**En qualité de représentant de GMF ASSURANCES**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Fin de mandat effective	Représenté par / représenté	Date de fin de fonction
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES	06/04/2020	MARTINI Hélène	06/04/2020

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE  
Anne KACHELHOFFER  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre :**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ANS VIE-COVEA	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE TECHNIQUE	Membre du Comité titulaire
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif

**En qualité de représentant de COVEA**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
FEDERATION FRANCAISE DE L'ASSURANCE (FFA)	SYNDICAT PROFESSIONNEL	France	COMITE VIE	Membre du Comité	COVEA	KACHELHOFFER Anne

**En qualité de représentant de GMF VIE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	Membre	GMF VIE	KACHELHOFFER Anne
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF VIE	KACHELHOFFER Anne

**2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020**

**En nom propre :**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de fonction
ANS GMF VIE (devenue ANS VIE-COVEA)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE TECHNIQUE	Membre du Comité	08/01/2020

**En qualité de représentant de GMF VIE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	GMF VIE	KACHELHOFFER Anne	16/12/2020

**LISTE DES MANDATS DE  
TOLLIE Laurent  
VALIDES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020**

**En nom propre**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur général
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Vice-président du Cons. de surveillance
CAT.SA	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	BENEFICIAIRES EFFECTIFS	Bénéficiaire effectif
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	BENEFICIAIRES EFFECTIFS	Bénéficiaire effectif
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
COVEA D	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FIDELIA Assistance	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FIDELIA Assistance	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué
GMF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
IMMOBILIERE DES MMA	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	BENEFICIAIRES EFFECTIFS	Bénéficiaire effectif
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur général
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif

**En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	COVEA COOPERATIONS	TOLLIE Laurent

**En qualité de représentant de MMA VIE**

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représenté
CIBAIL	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE	TOLLIE Laurent

## 2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

### En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Fin de mandat effective
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général	15/09/2020
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	15/09/2020
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	16/12/2020
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Président du Comité	16/12/2020
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS	Membre du Comité	18/12/2020
COVEA IMMOBILIER	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	08/12/2020
COVEA IMMOBILIER	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Président du Comité	08/12/2020
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué	03/12/2020
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	03/12/2020
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué	09/12/2020
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	09/12/2020
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué	09/12/2020
LA SAUVEGARDE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	09/12/2020
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué	15/12/2020
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	15/12/2020
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué	01/12/2020
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	01/12/2020
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	BENEFICIAIRES EFFECTIFS	Bénéficiaire effectif	11/12/2020
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué	11/12/2020
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	11/12/2020
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	BENEFICIAIRES EFFECTIFS	Bénéficiaire effectif	11/12/2020
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué	11/12/2020
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	11/12/2020

### En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction
COPAREX	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	France	PRESIDENCE	Président	COVEA COOPERATIONS	TOLLIE Laurent	01/12/2020
COVIVIO	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS	TOLLIE Laurent	01/12/2020

## **GMF Vie**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

GMF VIE

Société anonyme au capital de 186 966 736 €

Siège social : 1 rue Raoul Dautry 95120 Ermont

R.C.S : 315 814 806 PONTOISE

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société GMF Vie,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GMF Vie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Valorisation des provisions techniques relatives aux contrats d'assurance et d'investissement sur le Segment Vie et Epargne

Le montant des provisions mathématiques relatives aux contrats d'assurance et d'investissement sur le Segment Vie et Epargne s'élève à 21 041 M€ au 31 décembre 2020 contre 21 004 M€ au 31 décembre 2019.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Les méthodes d'estimation et les hypothèses retenues pour la détermination des provisions mathématiques sont précisées dans la note 3.3.1.1 des annexes aux comptes.

La valorisation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sur le Segment Vie et Epargne fait appel à des méthodes et hypothèses actuarielles et doit également respecter la réglementation en vigueur.

Compte tenu du poids relatif des Provisions mathématiques dans les comptes au 31 décembre 2019 et de la part d'estimation du management dans les méthodes de calcul et hypothèses retenues nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions techniques relatives aux contrats d'assurance et d'investissement sur le segment Vie et Epargne et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Mise à jour de nos connaissances et test du dispositif de contrôle autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations.

- Analyse du respect des dispositions réglementaires relatives à la comptabilisation des opérations d'assurance Vie et des conditions contractuelles des différents contrats.
- Contrôle du déversement des données de gestion dans la comptabilité.
- Appréciation de la permanence des méthodes et du respect des prescriptions de la réglementation applicable.
- Vérification de l'enroulement des provisions mathématiques et analyse des sources de marge (chargements, marge financière).
- Appréciation de la méthodologie et des hypothèses retenues pour l'estimation des provisions supplémentaires couvrant les engagements de la société.
- Recalcul des provisions mathématiques sur certains produits ou rentes.
- Contrôle du respect de la réglementation dans le calcul des provisions globales

## Valorisation des actifs de placements non cotés et des titres de participation

Votre société détient des actifs immobiliers, des titres non cotés et des titres de participations, dont la valeur nette comptable à l'actif de votre bilan s'élève à 1 720 M€ au 31 décembre 2020.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces titres n'étant pas cotés, leur valorisation fait l'objet d'une estimation.

La Note 3.3.3 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités et hypothèses retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs ou titres de participation dans le Bilan de votre Société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à considérer la valorisation des actifs de placements non cotés comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation;
- Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ;
- Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ;
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers ;
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente ;
- Contrôler par sondage de la valorisation des SCI par rapprochement aux avis d'expertises extérieurs ;
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GMF Vie par l'assemblée générale du 19 juin 2017.

Au 31 Décembre 2020, nous étions dans la 4ème année de notre mission.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 29 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

---



Nicolas DUSSON  
2021.04.29  
19:54:31 +0200

---

Nicolas DUSSON

# COMPTES SOCIAUX

Exercice 2020

## GMF Vie



# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## ACTIF

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>1. CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>		
<b>2. ACTIFS INCORPORELS</b>		<b>1</b>
<b>3. PLACEMENTS</b>	<b>23 462 651</b>	<b>23 307 888</b>
3 a Terrains et constructions	1 018 988	928 869
3 b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	752 882	231 452
3 c Autres placements	21 688 937	22 145 751
3 d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 844	1 816
<b>4. PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>647 295</b>	<b>505 646</b>
<b>5. PARTS DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES</b>	<b>2 825</b>	<b>2 510</b>
5 b Provisions d'assurance vie	591	477
5 c Provisions pour sinistres à payer (vie)	783	682
5 e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5 h Autres provisions techniques (vie)	1 451	1 351
5 j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
<b>6. CREANCES</b>	<b>105 853</b>	<b>79 657</b>
6 a Créances nées d'opérations d'assurance directe:	<b>3 974</b>	<b>2 533</b>
- 6 aa Primes restant à émettre		
- 6 ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 974	2 533
6 b Créances nées d'opérations de réassurance	<b>557</b>	
6 c Autres créances :	<b>101 322</b>	<b>77 124</b>
6 ca Personnel	122	64
6 cb Etats, organismes sociaux, collectivités publiques	2 921	1 730
6 cc Débiteurs divers	98 279	75 329
6 d Capital appelé non versé		
<b>7. AUTRES ACTIFS</b>	<b>322 273</b>	<b>240 868</b>
7 a Actifs corporels d'exploitation	721	5 878
7 b Comptes courants et caisse	321 551	234 990
7 c Actions propres		
<b>8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>365 501</b>	<b>373 443</b>
8 a Intérêts et loyers acquis non échus	174 186	197 447
8 b Frais d'acquisition reportés		
8 c Autres comptes de régularisation	191 315	175 995
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 906 398</b>	<b>24 510 013</b>

## PASSIF

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>1. CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 587 705</b>	<b>1 554 726</b>
1 a Capital social	186 967	186 967
1 b Primes liées au capital social	305 023	305 023
1 c Réserve de réévaluation		
1 d Autres réserves	347 796	344 173
1 e Report à nouveau	672 472	626 475
1 f Résultat de l'exercice	75 447	92 087
<b>2. PASSIFS SUBORDONNES</b>		
<b>3. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>21 927 189</b>	<b>22 035 580</b>
3 b Provisions d'assurance vie	20 393 635	20 498 031
3 c Provisions pour sinistres à payer (vie)	210 782	182 367
3 e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	1 315 856	1 348 408
3 g Provisions pour égalisation	509	549
3 h Autres provisions techniques (vie)	6 407	6 226
<b>4. PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>647 610</b>	<b>505 866</b>
<b>5. PROVISIONS (autres que techniques)</b>	<b>26 771</b>	<b>25 348</b>
<b>6. DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>2 825</b>	<b>2 510</b>
<b>7. AUTRES DETTES</b>	<b>416 103</b>	<b>102 435</b>
7 a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 948	8 098
7 b Dettes nées d'opérations de réassurance	451	370
7 c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7 d Dettes envers des établissements de crédit (1)	41 170	41 172
7 e Autres dettes	<b>359 535</b>	<b>52 795</b>
- 7 ea Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
- 7 eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	8 449	4 121
- 7 ec Personnel	2 809	4 238
- 7 ed Etats, organismes sociaux, collectivités publiques	5 238	9 298
- 7 ee Créanciers ou créditeurs divers	343 038	35 138
<b>8. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>298 195</b>	<b>283 547</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 906 398</b>	<b>24 510 013</b>

(1) Dont solde créditeur de banque :

41 170

41 172

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>1. ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>217 846</b>	<b>75 083</b>
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2 263 995</b>	<b>1 864 389</b>
2 a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2 b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2 c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 262 604	1 863 546
2 d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2 e Autres engagements donnés	1 391	843
<b>3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>43 641</b>	<b>20 289</b>
3 a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		
3 b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3 c Autres engagements réciproques	43 641	20 289
<b>4. AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>		
<b>5. ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>		
5 a Ventilation de l'encours d'IFT par catégorie de stratégie :		
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- stratégies de rendement		
- autres opérations		
5 b Ventilation de l'encours d'IFT par catégorie de marché :		
- opérations sur un marché de gré à gré		
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5 c Ventilation de l'encours d'IFT par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :		
- risque de taux d'intérêt		
- risque de change		
- risque actions		
5 d Ventilation de l'encours d'IFT par nature de d'instrument :		
- contrats d'échange		
- contrats de garantie de taux d'intérêt		
- contrats à terme		
- options		
5 e Ventilation de l'encours d'IFT par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
- de 0 à 1 an		
- de 1 à 5 ans		
- plus de 5 ans		

## Compte de résultat technique vie

(En milliers d'euros)

	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
<b>1. PRIMES</b>	<b>1 045 527</b>	<b>1 994</b>	<b>1 043 534</b>	<b>1 276 547</b>
<b>2. PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>732 546</b>		<b>732 546</b>	<b>775 693</b>
2 a Revenus des placements	482 446		482 446	556 871
2 b Autres produits des placements	23 532		23 532	23 755
2 c Profits provenant de la réalisation de placements	226 568		226 568	195 067
<b>3. AJUSTEMENTS ACAV (PLUS-VALUES)</b>	<b>145 304</b>		<b>145 304</b>	<b>67 334</b>
<b>4. AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>7 104</b>		<b>7 104</b>	<b>10 116</b>
<b>5. CHARGES DE SINISTRES</b>	<b>-1 303 712</b>	<b>-619</b>	<b>-1 303 093</b>	<b>-1 278 027</b>
5 a Prestations et frais payés	-1 275 296	-518	-1 274 778	-1 278 225
5 b Charges des provisions pour sinistres à payer	-28 415	-101	-28 315	198
<b>6. CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>394 804</b>	<b>-214</b>	<b>395 019</b>	<b>-16 004</b>
6 a Provisions d'assurance vie	479 017	-114	479 131	100 631
6 b Provisions sur contrats en unités de compte	-84 109		-84 109	-116 042
6 c Autres provisions techniques	-104	-101	-3	-594
<b>7. PARTICIPATIONS AUX RESULTATS</b>	<b>-399 755</b>		<b>-399 755</b>	<b>-438 151</b>
<b>8. FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-70 187</b>	<b>-357</b>	<b>-69 829</b>	<b>-69 623</b>
8 a Frais d'acquisition	-50 553		-50 553	-56 883
8 b Frais d'administration	-19 633		-19 633	-13 042
8 c Commissions reçues des réassureurs		-357	357	302
<b>9. CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>-275 259</b>		<b>-275 259</b>	<b>-153 133</b>
9 a Frais internes et externes de gestion des placements et int	-26 417		-26 417	-21 487
9 b Autres charges des placements	-86 399		-86 399	-76 398
9 c Pertes provenant de la réalisation de placements	-162 443		-162 443	-55 249
<b>10. AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)</b>	<b>-140 983</b>		<b>-140 983</b>	<b>-14 184</b>
<b>11. AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-23 323</b>		<b>-23 323</b>	<b>-22 187</b>
<b>12. PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES AU COMPTE NON TECHNIQUE</b>	<b>-24 034</b>		<b>-24 034</b>	<b>-32 316</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>88 034</b>	<b>803</b>	<b>87 230</b>	<b>106 065</b>

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Compte de résultat non technique

(En milliers d'euros)

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>2. RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>87 230</b>	<b>106 065</b>
<b>4. PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE TECHNIQUE VIE</b>	<b>24 034</b>	<b>32 316</b>
<b>7. AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>5 066</b>	<b>3 017</b>
<b>8. AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>-4 297</b>	<b>-566</b>
<b>9. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 459</b>	<b>-14</b>
9 a Produits exceptionnels		
9 b Charges exceptionnelles	-1 459	-14
<b>10. PARTICIPATION DES SALARIES</b>	<b>-713</b>	<b>-975</b>
<b>11. IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>-34 415</b>	<b>-47 755</b>
<b>12. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>75 447</b>	<b>92 087</b>

## **1 - Domaine d'activité de la société**

## **2 - Faits marquants de l'exercice**

### **2.1 - Covid 19**

### **2.2 - Partner Re / Exor**

## **3 - Principes et méthodes comptables**

### **3.1 - Principes comptables**

### **3.2 - Changement de présentation**

### **3.3 - Description des méthodes comptables**

#### **3.3.1 Opérations d'assurance vie**

- 3.3.1.1 Provisions mathématiques*
- 3.3.1.2 Provisions globales de gestion*
- 3.3.1.3 Provisions mathématiques des rentes viagères*
- 3.3.1.4 Provisions globales pour garantie décès plancher*
- 3.3.1.5 Provisions pour primes émises non acquises*
- 3.3.1.6 Provisions pour sinistres à payer*
- 3.3.1.7 Provisions pour participation aux bénéfices*
- 3.3.1.8 Provisions pour égalisation*
- 3.3.1.9 Provisions pour risques de taux*
- 3.3.1.10 Provisions mathématiques des rentes en cours de service*
- 3.3.1.11 Provisions pour risques croissants*
- 3.3.1.12 Provisions pour aléas financiers*
- 3.3.1.13 Provisions pour risques d'exigibilité*
- 3.3.1.14 Provisions mathématiques des contrats en unités de compte*
- 3.3.1.15 Règles de comptabilisation de la réserve de capitalisation*

#### **3.3.2 Opérations de réassurance**

- 3.3.2.1 Acceptions (article R 343-8 du Code des assurances)*
- 3.3.2.2 Cessions (articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)*

#### **3.3.3 Règles de comptabilisation et d'évaluation des placements**

- 3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice*
  - 3.3.3.1.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières*
  - 3.3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe*

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

*3.3.3.1.3 Obligations indexées sur l'inflation*

*3.3.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable*

*3.3.3.2 Dépréciations*

*3.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe*

*3.3.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

*3.3.3.2.2.1 Placements immobiliers*

*3.3.3.2.2.2 Placements financiers non cotés*

*3.3.3.2.2.3 Placements financiers cotés*

*3.3.3.2.2.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

*3.3.3.3 Produits des placements (article 337-7 du règlement ANC 2015-11)*

*3.3.3.4 Charges des placements*

*3.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement*

*3.3.3.6 Produits des placements alloués*

**3.3.4 Actifs corporels**

**3.3.5 Créances et prêts**

**3.3.6 Affectation des charges par destination (article 336-1 du règlement ANC 2015-11)**

**3.3.7 Impôt**

**3.3.8 Participation et intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise**

**3.3.9 Engagements sociaux à long terme**

**3.3.10 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

**3.3.11 Rémunérations des dirigeants**

## 4 - Notes sur le bilan

### Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

*Actifs incorporels*

*Actifs d'exploitation*

*Placements - Terrains et constructions et titres dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation*

*Mouvements des amortissements et des dépréciations*

*Obligations, actions et autres placements*

*Etat récapitulatif des placements*

*Ventilation des terrains et constructions*

*Cadrage état récapitulatif des placements et bilan*

*Placements cotés et non cotés*

*Créances et dettes en valeurs brutes*

*Créances en valeurs nettes*

*Comptes de régularisation*

*Information sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation*

*Capitaux propres*

*Provisions autres que techniques*

*Provisions techniques*

*Actifs en devises*

*Informations relatives au tableau des engagements reçus et donnés*

#### **Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat**

*Ventilation des produits et charges de placements*

*Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégories*

*Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance*

*Éléments constitutifs de la participation aux résultats des assurés*

*Ventilation des primes brutes par zone géographique*

*Ventilation des charges de personnel*

*Charges par nature et par destination*

*Honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes et aux autres services*

*Impôts exigibles et différés*

*Impôts différés*

*Produits et charges non techniques*

*Produits et charges exceptionnels*

#### **Autres informations**

*Effectif moyen par catégories professionnelles*

*Filiales et participations*

*Comptes combinés*

*Participation dans les entreprises liées détenues dans de entreprises d'assurance*

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### 1 - Domaine d'activité de la société

GMF Vie est une société anonyme au capital de 186 966 736 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 315 814 606 dont le siège social est sis au 1, rue Raoul Dautry, 95120 Ermont.

GMF Vie est une société du groupe Covéa exerçant en France une activité d'assurance vie. Les produits d'épargne retraite en euros et unités de comptes sont ses principaux marchés.

GMF Vie est une société d'assurance relevant du Code des assurances. Elle est agréée pour réaliser des opérations d'assurance relevant des branches 20 (vie - décès), 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) et 24 (capitalisation).

### 2 - Faits marquants de l'exercice

#### 2.1. Covid-19

Apparue en décembre 2019, l'épidémie Covid-19 s'est rapidement propagée dès le premier trimestre 2020 dans de nombreux pays, entraînant les autorités gouvernementales à déclarer l'état d'urgence sanitaire et à prendre des mesures de confinement. Cette crise sanitaire a ainsi conduit à une soudaine réduction de l'activité économique mondiale et de fortes incertitudes sur les perspectives de croissance, provoquant en conséquence une volatilité importante des marchés financiers.

Dans ce contexte, le groupe Covéa a déployé l'ensemble des mesures nécessaires pour protéger les collaborateurs, poursuivre les opérations, et maintenir le service aux sociétaires et clients. Des plans de continuité d'activité, de suivi et de communication ont été mis en place tout au long de l'année. Les actions ont notamment inclus un recours prioritaire au travail à distance au cours des périodes de confinement et couvre-feu. L'ensemble de ces mesures a permis au Groupe d'assurer le bon déroulement opérationnel de ses activités.

Au 31 décembre 2020, les impacts de la crise Covid-19 sur les résultats de GMF Vie sont de plusieurs ordres et sont présentés dans une approche ciblée sur les principaux enjeux.

En assurance vie, l'impact de la crise a pour conséquence une diminution des primes émises sur l'exercice. Le total des primes de GMF Vie sur cette activité s'élève à 1 043,5 M€ au 31 décembre 2020, contre 1 276,5 M€ au 31 décembre 2019.

En outre, GMF Vie, a abondé, via la Fédération Française de l'Assurance, au fonds de solidarité mis en place par l'Etat en soutien aux TPE et aux PME, pour 1 458,6 M€. Ces montants sont comptabilisés en charges exceptionnelles.

#### 2.2. Partner Re / Exor

En août 2020, Covéa a conclu avec le groupe Exor un accord-cadre de coopération couvrant un partenariat d'investissement.

Dans le cadre de ce partenariat, le groupe Covéa engagera un montant total de 750 M€ d'ici fin 2023 dédié à des activités conjointes d'investissement dans des fonds gérés ou sponsorisés par le groupe Exor et investira un montant total de 750 M€ sur une période de cinq ans dans des véhicules d'investissement dédiés ayant pour actif sous-jacent les activités de réassurance du groupe Partner Re.

Au 31 décembre 2020, le GMF Vie enregistre des engagements hors bilan de 300 M€ au titre des engagements ainsi pris d'investissements dans les fonds et véhicules de réassurance.

## 3 - Principes et méthodes comptables

### 3.1. Principes comptables

Les comptes annuels de la société GMF Vie sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009 /138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Conformément aux dispositions reprises dans le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 au Titre III - Comptabilisation des opérations d'assurance légalement cantonnées, les opérations relatives au Perp font l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation, qui se caractérise par la présentation d'un bilan et d'un compte de résultat spécifique au PERP.

### 3.2. Changement de présentation

#### **PB brute de frais de gestion**

Dans un souci d'harmonisation avec le Groupe, GMF Vie comptabilise désormais les intérêts techniques et la participation aux bénéficiaires versés aux contrats en valeur brute des frais de gestion sur encours.

#### **Refacturation de la participation des salariés**

GMF Vie, qui enregistrait la refacturation de la participation des salariés dans les frais généraux, répartis en destination des charges techniques, comptabilise désormais directement cette donnée, dans les charges et produits non techniques.

### 3.3 - Description des méthodes comptables

#### **3.3.1 Opérations d'assurance vie**

Les provisions techniques des entreprises d'assurance doivent être suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats et des entreprises réassurées. Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions d'assurance vie sont définies à l'article R 343-3 du Code des assurances.

##### *3.3.1.1 Provisions mathématiques*

L'entité GMF Vie n'a pas de contrat d'assurance vie à primes périodiques donnant lieu à paiement de commissions d'acquisition précomptées. En conséquence, les provisions mathématiques vie ne sont pas zillmériées.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés.

Pour un contrat d'épargne, les provisions mathématiques sont égales à la valeur acquise de l'épargne qui tient compte des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent en conséquence les intérêts techniques et la participation aux bénéficiaires.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### *3.3.1.2 Provisions globales de gestion*

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R 343-3.4° du Code des assurances, est dotée lorsque l'ensemble des charges de gestion futures des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est calculée par ensemble homogène de contrats, conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

### *3.3.1.3 Provisions mathématiques des rentes viagères*

Les provisions mathématiques des rentes viagères sont calculées à partir des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour les rentes liquidées avant le 21/12/2012 puis pour les rentes liquidées à compter de cette date, avec la table TGF-05.

### *3.3.1.4 Provisions globales pour garantie décès plancher*

Cette provision est constituée sur les contrats bénéficiant d'une garantie plancher, lorsque cette garantie fait l'objet d'une tarification a priori (prime forfaitaire). Elle correspond à l'évaluation du risque porté par GMF Vie de verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès.

La provision retenue correspond au maximum des résultats obtenus selon deux méthodes d'évaluation : Méthode déterministe et méthode des options de vente dite des «puts».

### *3.3.1.5 Provisions pour primes émises non acquises*

La provision pour primes émises non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats de prévoyance en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Cette provision est portée dans un sous compte des provisions mathématiques.

### *3.3.1.6 Provisions pour sinistres à payer*

Les provisions pour sinistres à payer sont définies à l'article R 343-7 du Code des assurances.

Elles correspondent aux capitaux échus, aux rachats et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre de l'exercice.

### *3.3.1.7 Provisions pour participation aux bénéfices*

La provision pour participation aux bénéfices est définie à l'article R 343-3 du Code des assurances.

Les entreprises d'assurance vie doivent faire participer les assurés aux bénéfices techniques et financiers qu'elles réalisent, dans les conditions prévues, d'une part, par les conditions contractuelles et, d'autre part, par la réglementation. Celle-ci fixe un montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer par l'entreprise au titre de chaque exercice. Ce montant minimal est égal au solde créditeur du compte de participation aux résultats déterminé conformément à l'article A132-11 du Code des assurances, diminué du montant des intérêts crédités aux provisions mathématiques.

Les sommes portées à la provision pour participation aux bénéfices sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux assurés au plus tard dans les huit ans, conformément aux dispositions de l'article A 132-16 du Code des assurances.

### *3.3.1.8 Provisions pour égalisation*

Conformément à l'article R 343-3.8° du Code des assurances, la provision pour égalisation couvre le risque d'une fluctuation de la sinistralité afférente aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### 3.3.1.9 Provisions pour risque de taux

Cette provision est destinée à couvrir l'insuffisance de provision mathématique résultant d'engagements de taux supérieurs au maximum réglementaire.

#### 3.3.1.10 Provisions mathématiques des rentes en cours de service

Cette provision constituée dans le cadre de la gestion du contrat emprunteur Prêtilea est définie à l'article 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

La provision technique de ces prestations d'incapacité et d'invalidité est la somme :

1. des provisions correspondant aux prestations d'incapacité de travail à verser après le 31 décembre de l'exercice au titre des sinistres en cours à cette date majorées des provisions dites pour rentes en attente relatives aux rentes d'invalidité susceptibles d'intervenir ultérieurement au titre des sinistres d'incapacité en cours au 31 décembre de l'exercice ;
2. des provisions correspondant aux prestations d'invalidité à verser après le 31 décembre de l'exercice au titre des sinistres d'invalidité en cours à cette date.

#### 3.3.1.11 Provisions pour risques croissants

La provision pour risques croissants, prévue à l'article R 343-7.5° du Code des assurances, est constituée contre les risques de maladie et d'invalidité, lorsque les risques croissent avec le temps et ne sont pas couverts par l'évolution des primes.

#### 3.3.1.12 Provisions pour aléas financiers

Si lors de l'inventaire le taux de rendement réel des actifs, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participation aux bénéfices par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, une comparaison doit alors être faite entre les provisions mathématiques recalculées conformément aux dispositions de l'article 142-8 du règlement ANC n° 2005-11 et les provisions à l'inventaire. Si ces dernières ne sont pas suffisantes, une provision pour aléas financiers est constituée. Elle est inscrite au bilan dans les provisions techniques.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour aléas financiers.

#### 3.3.1.13 Provisions pour risques d'exigibilité

Conformément à l'article R 343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La moins-value latente prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité est déterminée à partir d'un cours moyen sur le mois précédant l'inventaire.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la PRE, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale.

L'article R 343-6 du Code des assurances autorise sur option l'étalement de cette dotation sur la durée des passifs sans pouvoir excéder une période maximale de 8 ans.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

#### 3.3.1.14 Provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Elles sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Ainsi, les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont égales au nombre d'unités de compte détenues par les assurés multiplié par leur valeur liquidative d'inventaire. L'engagement de l'entité d'assurance est limité au nombre de parts en compte à la fin de l'exercice.

Les gains ou pertes de réévaluation des contrats en unités de compte sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions mathématiques.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### *3.3.1.15 Règles de comptabilisation de la réserve de capitalisation*

La réserve de capitalisation, définie à l'article R 343-3 du Code des assurances, a pour finalité la neutralisation des plus ou moins-values dégagées sur les supports obligataires afin de ramener leur rendement au taux actuariel auquel ils ont été achetés.

Elle est présentée dans les capitaux propres, sur le poste des autres réserves à l'exception de la réserve de capitalisation du PERP qui figure, comme dans la comptabilité auxiliaire d'affectation du PERP, sur le poste des autres provisions techniques vie.

Selon les dispositions de l'article R 343-14 du Code des assurances, elle est constituée par dotation au compte de résultat, lors des ventes ou conversions des valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable), générant des plus-values. Lorsque les moins-values sont réalisées, cette réserve est reprise par résultat dans les limites des montants précédemment constitués.

Depuis le 1er janvier 2010, les montants portés ou repris en réserve de capitalisation sont retraités pour le calcul du résultat fiscal. Pour rétablir la neutralité sur le résultat comptable, un effet théorique d'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat non technique en contrepartie de la réserve de capitalisation, conformément à l'article A 343-3-1 du Code des assurances.

### **3.3.2 Opérations de réassurance**

#### *3.3.2.1 Acceptations (article R 343-8 du Code des assurances)*

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes. Les créances en espèces déposées chez les cédantes sont enregistrées à l'actif dans les placements.

#### *3.3.2.2 Cessions (articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)*

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

### **3.3.3 Règles de comptabilisation et d'évaluation des placements**

#### *3.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice*

##### *3.3.3.1.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières*

Les terrains et constructions sont comptabilisés conformément aux articles 213-8 et suivants du règlement ANC 2014-03.

Conformément à l'avis n° 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005 du Comité d'urgence et à l'article 214-4 du règlement ANC 2014-09 relatifs à la méthode des composants, GMF Vie a appliqué cette méthode sur son parc immobilier.

À partir des données techniques de la Direction Immobilière et sur la base d'une typologie d'immeubles Haussmanniens et récents, quatre natures de composants ont été déterminées :

- la structure,
- le clos et couvert,
- les installations techniques,
- le second œuvre.

### Répartition par composant de la construction

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX	HABITATIONS ET BUREAUX
	PRE 1945	POST 1945 (HORS IGH)
Structure	50 %	50 %
Clos et couvert	15 %	10 %
Installations techniques	20 %	20 %
Second œuvre	15 %	20 %

### Durée d'amortissements

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX	HABITATIONS ET BUREAUX
	PRE 1945	POST 1945 (HORS IGH)
Structure	120	80
Clos et couvert	35	30
Installations techniques	25	25
Second œuvre	De 10 à 15	De 10 à 15

Conformément à l'avis 2003.E du règlement ANC 2014-03, la méthode prospective a été appliquée consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 1er janvier 2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

Les charges financières liées aux financements des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une actualisation annuelle, certifiée par un expert accepté.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

#### 3.3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

##### - Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

##### - Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Les titres perpétuels "callable" sont classés en R 343-10. Cette position résulte de l'évolution du comportement de ces titres sur le marché et de recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

Conformément à l'article 121-9 du règlement ANC 2015-11, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

### 3.3.3.1.3 Obligations indexées sur l'inflation

Conformément à l'article 122-3 du règlement ANC 2015-11, le gain ou la perte lié à l'indexation sur l'inflation est comptabilisée en résultat financier.

### 3.3.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus.

Les titres non cotés sont principalement des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement ANC 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations.

Les autres actions sont classées avec les autres placements non cotés.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

### 3.3.3.2 Dépréciations

#### 3.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement ANC 2015-11.

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement ANC 2015-11.

#### 3.3.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

#### 3.3.3.2.2.1 Placements immobiliers

Principe de valorisation et de dépréciation :

La valorisation des immeubles de placements est déterminée au ligne à ligne sur la base d'expertises externes immobilières quinquennales révisées chaque année ou à la valeur de marché en cas de signature d'un compromis de vente à la clôture de l'exercice. Cette valeur est comparée à la valeur nette comptable de chaque actif immobilier et la perte de valeur éventuelle est observée selon la typologie des actifs et selon un critère de dépréciation durable.

La typologie des actifs immobiliers dans le patrimoine de l'entreprise permet de distinguer :

1 - les actifs immobiliers d'exploitation (siège, bâtiments administratifs, bureaux)

Considérant que ces biens ont une valeur d'utilité pour l'entreprise, les moins-values constatées les cas échéant ne donnent pas lieu à dépréciation. GMF Vie n'est pas propriétaire de ses murs.

2 - les actifs immobiliers de placement

Lorsque la valeur d'expertise est inférieure à la valeur nette comptable, il existe alors un indice de perte de valeur et un test de dépréciation est alors réalisé en calculant la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur actuelle reste inférieure à la valeur comptable pour un montant significatif.

3 - les actifs immobiliers détenus à travers des sociétés immobilières

Les parts ou actions de sociétés immobilières détenues majoritairement sont évaluées sur la base de l'actif net réévalué de la société compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier expertisé chaque année.

Un expert central agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution rédige un rapport sur leur valorisation.

Les SCI détenues minoritairement font également l'objet d'évaluation sur la base de leur actif net réévalué.

Le cas échéant des provisions sont constituées si la valorisation des titres est inférieure à leur valeur comptable.

Le critère de durabilité a été déterminé par rapport à la stratégie de l'entreprise pour des biens destinés à être détenus dans une perspective long terme.

#### 3.3.3.2.2.2 Placements financiers non cotés

Il s'agit essentiellement des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

#### 3.3.3.2.2.3 Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable, lorsque sur six mois consécutifs, les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Compte tenu de la volatilité des marchés observés au cours de l'exercice, le critère de dépréciation durable est de 30 % pour la clôture au 31 décembre 2020.

Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative font l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant, d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice,
- ou sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

### *3.3.3.2.2.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes*

Conformément à l'Art. R 343-13 du Code des assurances, les placements des contrats en unités de compte font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément aux contrats auxquels ils se rapportent.

La variation de valeur d'un exercice à l'autre des placements affectés à des contrats en unités de compte est constatée en compte de résultat.

### *3.3.3.3 Produits des placements (article 337-7 du règlement ANC 2015-11)*

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, et les revenus des placements financiers. Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les dépréciations d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

#### *3.3.3.4 Charges des placements*

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, la quote-part de perte des SCI affectée à l'associé, les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les amortissements et provisions des immeubles de placement et les dotations aux provisions des actifs financiers.

#### *3.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement*

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières et immobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

#### *3.3.3.6 Produits des placements alloués*

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat non technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article 337-12-f du règlement ANC 2015-11.

### **3.3.4 Actifs corporels**

Ils sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Ils sont principalement composés du poste matériel informatique et matériel de bureau.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur une durée variant de 5 à 10 ans. Les taux retenus sont conformes à la durée d'utilité des biens.

### **3.3.5 Créances et prêts**

Les créances et prêts sont enregistrés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

### **3.3.6 Affectation des charges par destination (article 331-1 du règlement ANC 2015-11)**

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination par imputation des frais propres ou par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

### **3.3.7 Impôt**

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur et aux variations des impôts différés comptabilisées pour tenir compte des différences temporaires résultant de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges ou de certains produits ou profits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

GMF Vie fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est société intégrante depuis le 1er janvier 2008.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### 3.3.8 Participation et intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise

Les accords d'intéressement et de participation sont conclus en application de l'article L 3344-1 du Code du travail et des conventions ou accord de groupe.

Le 28 juin 2019, GMF Vie en tant qu'entité du groupe Covéa est signataire d'un accord collectif de groupe à l'intéressement de ses salariés pour les exercices 2019 à 2021. L'avenant n°1 signé le 21 février 2020 fixe le seuil 2020 de résultat net combiné, part du groupe Covéa, à partir duquel l'intéressement se déclenche.

Le 24 juillet 2020, GMF Vie est signataire d'un accord collectif relatif à l'intéressement des salariés des entités de l'UES Covéa pour les exercices 2020 à 2022.

Le nouvel accord Groupe pour la participation a été signé le 30 juin 2020 pour les exercices 2020 à 2022.

### 3.3.9 Engagements sociaux à long terme

#### • Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

GMF Vie applique la méthode préférentielle et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2 et du corridor prévues par la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, objets des changements de méthodes opérés sur l'exercice 2019

A compter du 1er janvier 2019, le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts actuariels de la période sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. A partir du 1er janvier 2020, une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+ du 31 décembre 2020 ;

tables de mortalité : tables INSEE 2012 – 2014 ;

taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : entre 1,80% et 2,40%.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

#### • Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilées à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1er avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC 2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

### **3.3.10 Événement postérieur à la clôture de l'exercice**

Néant

### **3.3.11 Rémunérations des dirigeants**

La société ne rémunère pas les membres du conseil d'administration et les membres des organes de direction au titre de leurs mandats sociaux.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### 4 - Notes sur le bilan

Informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

#### Actifs incorporels

Ce poste comprend des logiciels amortis sur une durée maximale de 3 ans et selon le mode linéaire.

ACTIFS INCORPORELS (en milliers d'euros)	BRUT			AMORTISSEMENTS			NET	
	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Situation 31/12/2020
Logiciels	5 710		5 710	5 709	1	5 710	1	

#### Actifs d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent les dépôts et cautionnements pour 696 K€ et les autres actifs corporels d'exploitation pour une valeur nette de 25 K€.

L'ensemble des mouvements de l'exercice est lié au transfert des activités d'exploitation au GIE CIBAIL.

AUTRES ACTIFS CORPORELS (en milliers d'euros)	BRUT			AMORTISSEMENTS			NET	
	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Mouvements 2020	Situation 31/12/2020	Situation 31/12/2019	Situation 31/12/2020
A.A.I.	8 045	-8 045		3 417	-3 417		4 628	
Matériel informatique	157		157	156		156	1	1
Mobilier	1 512	-1 512		1 060	-1 060		453	
Autres matériels	527	-186	341	427	-110	317	100	24
<b>TOTAL</b>	<b>10 241</b>	<b>-9 743</b>	<b>498</b>	<b>5 059</b>	<b>-4 586</b>	<b>473</b>	<b>5 182</b>	<b>25</b>

## Placements - Terrains et constructions et titres dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

### Valeurs brutes

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2019	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transferts	Valeur brute 31/12/2020
Terrains et constructions :					
- Exploitation					
- Hors exploitation	1 036 019	123 498	11 762	-10 509	1 137 247
dont parts stés immobilières ou SCI	452 579	111 938		-10 509	554 008
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 036 019</b>	<b>123 498</b>	<b>11 762</b>	<b>-10 509</b>	<b>1 137 247</b>
Titres dans les entreprises liées:					
- Actions	19 158	506 869			526 027
Titres dans les entreprises avec lien de participation					
- Actions	197 539	14 562			212 100
- Prêt	14 756				14 756
<b>TOTAL 2</b>	<b>231 452</b>	<b>521 431</b>			<b>752 883</b>

### Mouvements des amortissements et des dépréciations

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2020	Amort./ Dépréciation à l'ouverture	MOUVEMENTS		Amort./ Dépréciation à la clôture	Valeur nette 31/12/2020
			Dotations	Reprises		
Terrains et constructions :						
- Exploitation						
- Hors exploitation	1 137 247	107 150	13 550	2 441	118 258	1 018 988
dont parts stés immobilières ou SCI	554 008		1 412		1 412	552 597
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 137 247</b>	<b>107 150</b>	<b>13 550</b>	<b>2 441</b>	<b>118 258</b>	<b>1 018 988</b>
Titres dans les entreprises liées:						
- Actions	526 027	1			1	526 026
Titres dans les entreprises avec lien de participation						
- Actions	212 100					212 100
- Prêt	14 756					14 756
<b>TOTAL 2</b>	<b>752 883</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>752 882</b>

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Obligations, actions et autres placements

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2020	Amort./ Dépréciation à l'ouverture	MOUVEMENTS		Amort./ Dépréciation à la clôture	Valeur nette 31/12/2020
			Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenu variable	1 621 942	3 506	2 742		6 249	1 615 694
Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenus fixes	19 745 764					19 745 764
Prêts et avances sur police	217 480					217 480
Dépôts auprès des établissements de crédit	110 000					110 000
<b>TOTAL</b>	<b>21 695 186</b>	<b>3 506</b>	<b>2 742</b>		<b>6 249</b>	<b>21 688 937</b>
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 844					1 844
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en U.C.	647 295					647 295

## Etat récapitulatif des placements

NATURE DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE INSCRITE AU BILAN	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
<b>1 - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)</b>			
<b>1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours</b>			
dans l'OCDE	1 137 247	1 018 988	1 714 411
hors OCDE	-	-	-
<b>2 Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM</b>			
dans l'OCDE	1 299 911	1 299 910	1 766 040
hors OCDE	-	-	-
<b>3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)</b>			
dans l'OCDE	826 917	820 668	1 032 046
hors OCDE	-	-	-
<b>4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>			
dans l'OCDE	301 690	301 690	335 747
hors OCDE	-	-	-
<b>5 Obligations et autres titres à revenu fixe</b>			
dans l'OCDE	19 400 629	19 336 964	21 509 115
hors OCDE	-	-	-
<b>6 Prêts hypothécaires</b>			
dans l'OCDE	189 954	189 954	189 954
hors OCDE	-	-	-
<b>7 Autres prêts et effets assimilés</b>			
dans l'OCDE	42 282	42 282	42 282
hors OCDE	-	-	-
<b>8 Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>			
dans l'OCDE	1 844	1 844	1 844
hors OCDE	-	-	-
<b>9 Dépôts et cautionnements en espèce et autres placements (Dépôts autres que 8.)</b>			
dans l'OCDE	110 000	110 000	110 000
hors OCDE	-	-	-
<b>10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	647 295	647 295	647 295
- Placements immobiliers	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 709	2 709	2 709
- Autres OPCVM	395 404	395 404	395 404
- Obligations et autres titres à revenu fixe	249 181	249 181	249 181
<b>11. Autres IFT</b>			
IFT stratégies d'investissement ou désinv.	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
IFT autres opérations	-	-	-
<b>12 TOTAL (lignes 1 à 11)</b>	<b>23 957 766</b>	<b>23 769 594</b>	<b>27 348 734</b>
<b>1) dont :</b>			
- Placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	19 243 358	19 179 906	21 331 494
-Décote non encore amortie	-	93 459	-
-Prime de remboursement non encore reprise	-	295 720	-
- Placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	4 045 618	3 921 110	5 345 818
-Décote non encore amortie	-	-	-
-Prime de remboursement non encore reprise	-	-	-
- Placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	645 305	645 305	645 305
- Placements évalués selon l'article R. 343-11 du Code des assurances	-	-	-
- Autres instruments financiers à terme	-	-	-
<b>2) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du Code des assurances :</b>			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	-	-	-
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-
- Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	23 484	23 272	26 117
- Autres affectations ou sans affectation	-	-	-
<b>3) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1-1 du Code des assurances :</b>			
- Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
- Autres valeurs	-	-	-

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

NATURE DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE INSCRITE AU BILAN	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques ( autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques )	-	-	-
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-

### Ventilation des terrains et constructions

TY POLOGIE (en milliers d'euros)	31 DECEMBRE 2020			
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT S PROVISIONS	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
<b>Exploitation</b>				
Droits réels :	-	-	-	-
Parts / Actions de sociétés immobilières ou à objet foncier non cotés	-	-	-	-
<b>total</b>	-	-	-	-
<b>Hors exploitation</b>				
Droits réels :	583 238	116 847	466 391	970 348
Parts / Actions de sociétés immobilières ou à objet foncier non cotés	554 008	1412	552 597	744 063
<b>total</b>	<b>1 137 247</b>	<b>118 258</b>	<b>1 018 988</b>	<b>1 714 411</b>
<b>TOTAL TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>	<b>1 137 247</b>	<b>118 258</b>	<b>1 018 988</b>	<b>1 714 411</b>

### Cadrage état récapitulatif des placements et bilan

Cadrage état récapitulatif des placements et bilan	VALEUR NETTE
Placements à l'actif du bilan A3 + A4	2 410 946
Différence sur les prix de remboursement à percevoir A8 (compte 48300000)	19 1065
Amortissement des différences de prix de remboursement P8 (compte 48500000)	(298 174)
Parts non libérées des titres Covéa MAB (compte 46032000)	(11 250)
Parts non libérées des titres COPAREX (compte 46032000)	(221 992)
<b>Total général état récapitulatif des placements en valeur nette</b>	<b>2 376 9594</b>

## Placements cotés et non cotés

Les placements en portefeuille au 31 décembre 2020 se répartissent entre titres cotés et non cotés comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	22 119 619	22 049 706	24 907 167
Total des placements non cotés	1 838 147	1 719 888	2 441 567
<b>Total des placements</b>	<b>23 957 766</b>	<b>23 769 594</b>	<b>27 348 734</b>

## Créances et dettes en valeurs brutes

(En milliers d'euros)	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans	TOTAL
<b>Créances :</b>	<b>107 520</b>	<b>672</b>	<b>17</b>	<b>108 208</b>
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 286	672	17	3 974
- Créances nées d'opérations de réassurance	557			557
- Autres créances	86 781			86 781
- Créances rattachées : produits à recevoir	16 896			16 896
<b>Dettes :</b>	<b>405 300</b>	<b>2 254</b>	<b>8 550</b>	<b>416 103</b>
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 707	235	5	14 948
- Dettes nées d'opérations de réassurance	451			451
- Dettes envers les établissements de crédit	41 170			41 170
- Autres dettes	336 141	568	8 545	345 254
- Dettes rattachées : charges à payer	12 831	1 450		14 281

## Créances en valeurs nettes

(En milliers d'euros)	Créances brutes	Dépréciations ouverture	Dotations	Reprises	Dépréciations clôture	Valeurs nettes
<b>Créances :</b>	<b>108 208</b>	<b>1 974</b>	<b>605</b>	<b>191</b>	<b>2 388</b>	<b>105 821</b>
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 974					3 974
- Créances nées d'opérations de réassurance	557					557
- Autres créances	86 781	1 974	605	191	2 388	84 393
- Créances rattachées : produits à recevoir	16 896					16 896

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
		Dont Perp		Dont Perp
<b>Actif:</b>				
- Intérêts courus non échus	174 186	197	197 447	217
- Différences sur les primes de remboursement à percevoir	191 065	73	175 995	62
- Autres comptes de régularisation	250	-	-	-
<b>Passif:</b>				
- Amortissement des différences sur les prix de remboursement	298 174	321	283 547	292
- Autres comptes de régularisation	21	-	-	-

## Informations sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Placements financiers (valeurs brutes)	526 027	226 856
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Comptes-courants des co-assureurs	93	
Autres créances	19 433	43 291
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
- Autres tiers	116	
Autres dettes	295 031	6 313

## Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/12/2019	Affectation du résultat	Changement de méthode engagements long terme (*)	Autres mouvements	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	186 967					186 967
Primes liées au capital social	305 023					305 023
Réserve de capitalisation	338 803			3 573		342 376
Réserve fonds de garantie	5 369	50				5 420
Report à nouveau	626 475	45 996				672 472
Résultat de l'exercice	92 087	-92 087			75 447	75 447
<b>TOTAL</b>	<b>1 554 726</b>	<b>-46 041</b>		<b>3 573</b>	<b>75 447</b>	<b>1 587 705</b>
Distribution des dividendes en numéraire :		46 041				

Le capital social de GMF Vie se compose de 11 685 421 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

## Provisions autres que techniques

(En milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provision pour litige	261	97	261	97
Provision pour autre risque	18	716	16	718
Provisions pour engagements sociaux à long terme (*)	2 476	345	1	2 820
Provision pour impôts différés	22 593	954	411	23 136
<b>TOTAL</b>	<b>25 348</b>	<b>2 111</b>	<b>689</b>	<b>26 771</b>

(\*) Provisions pour engagements sociaux à long terme :

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie des engagements sociaux à long terme, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.



COURONNE DANOISE	DKK	17 199	<b>52</b>
COURONNE NORVEGIENNE	NOK	14 462	<b>70</b>
COURONNE SUEDOISE	SEK	16 059	<b>699</b>
DOLLAR AMERICAIN	USD	217 163	<b>(14 341)</b>
DOLLAR CANADIEN	CAD	1 067	
LIVRE BRITANNIQUE	GBP	33 607	<b>(1 005)</b>
YEN	JPY	33 670	<b>(813)</b>
<b>Total</b>			<b>(15 337)</b>

Informations relatives au tableau des engagements reçus et donnés

(En milliers d'euros)	Entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation	Autres
<b>Engagements reçus</b>		<b>217 846</b>
<b>Avals, cautions et garanties reçus sur actifs</b>		
- Cautions bancaires (locataires)		7 554
- Cautions bancaires (fournisseurs)		1 500
- Hypothèque sur prêt FTO		114 826
- Hypothèque sur prêt Castiglione		35 384
- Hypothèque sur prêt Carré St Germain		39 744
- Valeur mobilière de placements (Le Grand Clos et Square des Muses)		18 837
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 800 000</b>	<b>463 995</b>
<b>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</b>	<b>1 800 000</b>	<b>462 604</b>
<b>Engagements sur prêts</b>		
- COVEA COOPERATIONS (*)	1 800 000	
- COVEA ACCOMPAGNEMENT		101 956
- LAGUNE		7 812
<b>Engagements d'investissements dans des fonds</b>		
- SLP Lac 1		52 836
- EXOR		225 000
<b>Engagements d'investissements dans des véhicules de réassurance</b>		
- LORENZ RE		75 000
<b>Autres engagements</b>		<b>1 391</b>
- Statut commun : Ecart actuariels non comptabilisés (abondement aux CETR et aux IFC)		1 391
<b>Engagements réciproques</b>		<b>43 641</b>
- Engagement sur prêt hypothécaire FTO		2 257
- Engagement sur prêt hypothécaire Castiglione		33 096
- Engagement sur prêt hypothécaire Carré st Germain		8 288

(\*) Par convention signée le 18 mars 2019, GMF Vie consent à Covéa Coopérations un engagement d'un montant maximal de 1,8 milliard d'euros, pour une durée de 10 ans, à compter de la date du premier versement de fonds. Aucun montant n'a été appelé au 31 décembre 2020.

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite relevant du statut commun sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan, comme suit.

« Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus comprennent les engagements pris dans le cadre de l'accord global de partenariat d'investissement conclu le 3 août 2020 entre le groupe Covéa et EXOR. Ce partenariat concerne d'une part des co-investissements dans des fonds gérés ou sponsorisés par EXOR et d'autre part des investissements dans des cantons de l'entité Lorenz Ré ayant pour sous-jacent l'activité de réassurance de Partner Ré.

Pour GMF Vie, ces engagements au 31/12/2020 sont de 225 M€ vis-à-vis d'Exor au titre de la première catégorie d'investissement et de 75 M€ vis-à-vis de Lorenz Ré au titre de la seconde. »

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

(en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière		Abonnement aux CETR		Total	
	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
Engagements	4 257	5 033	1 735	1 801	5 992	6 833
Actifs de couverture	3 717	3 618	-	-	3 717	3 618
Provisions pour risque et charges	-	-	1 482	1 586	1 482	1 586
Hors bilan	540	1 177	252	214	792	1 391
<i>Engagements donnés (*)</i>	591	1 177	252	214	843	1 391
<i>Engagements reçus (**)</i>	51	-	-	-	51	-

(\*) Ces engagements représentent les écarts actuariels non encore comptabilisés suite à l'application de la méthode du corridor.

(\*\*) Ces engagements représentent la part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture.

## Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

### Ventilation des produits et des charges de placements

(en milliers d'euros)	Revenus / frais financiers des entreprises liées	Autres revenus/frais financiers	TOTAL	
				Dont Perp
Revenus des participations	3 140		3 140	
Revenus des placements immobiliers		64 944	64 944	
Revenus des autres placements		414 362	414 362	401
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
<i>Sous-total revenus des placements</i>	<i>3 140</i>	<i>479 306</i>	<i>482 446</i>	
Autres produits des placements		250 099	250 099	125
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>3 140</b>	<b>729 405</b>	<b>732 546</b>	<b>525</b>
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)		9	9	31
Autres charges des placements		275 250	275 250	152
<b>TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS</b>		<b>275 259</b>	<b>275 259</b>	<b>183</b>

## Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégories

RUBRIQUE (en milliers d'euros)	CAPITALISATION		CONTRATS INDIVIDUELS	AUTRES CONTRATS INDIVIDUELS VIE	
	PRIME UNIQUE	PRIME PERIODIQUE	TEMPORAI REDECES	PRIME UNIQUE OU VERSEMENTS LIBRES	PRIME PERIODIQUE
- PRIMES			42 665	854 090	33 007
- CHARGES DES PRESTATIONS	3 872		12 133	1 230 880	16 751
- CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROV. TECH	-4 385		509	-457 710	4 272
- AJUSTEMENT A CAV					
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>513</b>		<b>30 023</b>	<b>80 920</b>	<b>11 984</b>
- FRAIS D'ACQUISITION	4		8 188	37 031	1 429
- AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	204		5 116	27 570	4 144
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>207</b>		<b>13 304</b>	<b>64 601</b>	<b>5 573</b>
- PRODUIT NET DES PLACEMENTS	1 924		66	418 270	3 066
- PARTICIPATION AUX RESULTATS ET INTERETS TECHNIQUES	2 012		29	386 089	7 215
<b>C - Solde financier</b>	<b>-88</b>		<b>37</b>	<b>32 181</b>	<b>-4 149</b>
- PRIMES DONNEES EN SUBSTITUTION					
- PART DES GARANTS EN SUBSTITUTION DANS LES CHGES DE PRESTATION					
- PART DES GARANTS EN SUBSTITUTION DANS LES CHGES DE PROV. D'ASS VIE ET AUTRES PROV. TECH					
- PART DES GARANTS EN SUBSTITUTION DANS LA PART. AUX RESULTATS					
- COMMISSIONS RECUES DES GARANTS EN SUBSTITUTION					
<b>D - Solde de substitution</b>					
- PRIMES CEDEES			1 206		29
- PART DES REASSUREURS DANS LES CHGES DES PRESTATIONS			411		
- PART DES REASSUREURS DANS LES CHGES DES PROV. D' ASS. VIE ET AUTRES PROV. TECH			114		
- PART DES REASSUREURS DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTATS					
- COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS			357		
<b>E - Solde de réassurance</b>			<b>-324</b>	<b>0</b>	<b>-29</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A - B + C + D + E)</b>	<b>218</b>		<b>16 432</b>	<b>48 500</b>	<b>2 234</b>
HORS COMPTE :					
Montant des rachats	3 571			608 457	3 028
Intérêts techniques bruts de l'exercice	14		29	776	2 411
Provisions techniques brutes à la clôture	90 034		8 351	21 429 820	150 534
Provisions techniques brutes à l'ouverture	92 144		7 359	21 528 572	142 435



## Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
		Dont Perp		Dont Perp
Charges des provisions d'assurance vie	(479 017)	(28)	(100 526)	623
Intérêts techniques incorporés	3 660		2 889	
Participations aux bénéfices incorporées directement	12	12	(4 340)	( )
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	428 584	497	378 028	396
Transferts de provisions	(57 635)	5	(34 468)	267
<b>Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture</b>	<b>(104 396)</b>	<b>486</b>	<b>241 584</b>	<b>1 285</b>

## Éléments constitutifs de la participation aux résultats des assurés

Désignation (En milliers d'euros)	EXERCICES				
	N - 4	N - 3	N - 2	N - 1	N
<b>A - Participation aux résultats totale</b>	<b>573 672</b>	<b>545 429</b>	<b>509 674</b>	<b>438 151</b>	
A1: Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	473 638	402 764	410 107	380 972	
A2: Dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	100 035	142 665	99 567	57 179	
<b>B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'art A 132-11 :</b>					
B1: Provisions mathématiques moyennes	19 113 623	19 671 720	20 044 813	20 313 858	
B2: Montant minimal de la participation aux résultats :	514 238	538 876	506 780	436 693	
B3: Montant effectif de la participation aux résultats :	573 266	545 429	508 822	437 693	
a/ Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	473 188	402 762	409 690	381 011	
b/ Dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	100 078	142 667	99 132	56 682	

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

## Ventilation des primes brutes par zone géographique

(en milliers d'euros)	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
		Dont Perp		Dont Perp
Primes d'assurance affaires directes en France	1 044 475	1 079	1 277 991	1 465
Primes d'assurance affaires directes dans la CEE (hors France)				
Primes d'assurance affaires directes hors CEE				
Primes d'assurance acceptations en France	1 053		376	
<b>TOTAL</b>	<b>1 045 527</b>	<b>1 079</b>	<b>1 278 367</b>	<b>1 465</b>

## Ventilation des charges de personnel

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Salaires	12 174	13 153
Fonds de pension professionnel (1%)	370	368
Charges sociales	5 491	5 606
Autres	2 703	3 078
<b>TOTAL</b>	<b>20 739</b>	<b>22 206</b>

## Charges par nature et destination

<b>CHARGES PAR NATURE (en milliers d'euros)</b>	<b>EXERCICE 2020</b>	<b>EXERCICE 2019</b>
Frais de personnel	20 739	22 206
Impôts et taxes	6 685	10 130
Commissions	1 597	1 808
Services extérieurs	82 784	77 954
Amortissements et Provisions	952	1 295
<b>TOTAL</b>	<b>112 757</b>	<b>113 392</b>

<b>CHARGES PAR DESTINATION (en milliers d'euros)</b>	<b>EXERCICE 2020</b>	<b>EXERCICE 2019</b>
Frais d'acquisition	50 553	56 883
Frais d'administration	19 633	13 042
Frais de gestion des sinistres	16 663	18 199
Frais de gestion des placements	5 795	6 269
Autres charges techniques	20 112	18 999
<b>TOTAL</b>	<b>112 757</b>	<b>113 392</b>

Les autres charges techniques d'élèvent à 23 323 K€ dont 20 112 K€ ont pour origine des frais généraux et 3 211 K€ correspondant aux autres charges techniques directement enregistrées par destination.

## Honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes et aux autres services

<b>En milliers d'euros, hors taxes</b>	<b>MAZARS</b>
Certification des comptes	108
Services autres que la certification des comptes	20
<b>Total</b>	<b>128</b>

Les services autres que la certification des comptes rendus à GMF Vie ainsi que, le cas échéant, à ses filiales, par son commissaire aux comptes sont de natures suivantes : revue des comptes semestriels et de la liasse de consolidation de GMF Vie au 30 juin 2020.

# Annexe aux comptes sociaux

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

Impôts exigibles et différés

RESULTAT AVANT PARTICIPATION ET IMPÔT (en milliers d'euros)	PARTICIPATION DES SALARIES	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	RESULTAT NET
110 574	713	34 415	75 447

## VENTILATION IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Impôt exigible au taux normal de 31%	32 476
Impôt exigible au taux réduit de 28%	140
Contribution sociale sur l'IS : 3,3%	1 097
Réallocations des économies d'IS	149
Régularisation IS exercices antérieurs	10
Impôts différés	543

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2020 est de 32,02 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, en application de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019.

## Impôts différés

BASE D'IMPÔT DIFFERE (en milliers d'euros)						Ouverture		
						Bases		Taux
	Date de constatation					Base IDA	Base IDP	réduit LT normal CT normal LT 2022
<b>Dividendes en sursis d'imposition :</b>								
Société :	dividende par action	Nbre action	Montant					
Covivio (ex Foncière des régions)	1,30	4 443 857	5 454	2015	5 454		19,63%	
Covivio (ex Foncière des régions)	1,20	4 443 857	5 337	2016	5 337		19,63%	
Covivio (ex Foncière des régions)	1,03	4 443 857	4 576	2017	4 576		19,63%	
Immeo (actions non cotées)	0,14	660 218	93	2016	93			25,83%
<b>Sous-total 1</b>					<b>15 460</b>			
<b>Plus-values en sursis d'imposition suite à fusion :</b>								
<b>Sociétés à prépondérance immobilière :</b> ISIN								
Covivio (ex Foncière des régions)	FR0000064578			2013	58 177		19,63%	
<b>OPCVM :</b>								
			Montant					
Covéa eur souverain	FR0000939969		1 678	2011	1 678			25,83%
<b>Titres en devises :</b>								
Medtronic	IE00BTN1Y115		385	27/01/2015	102			25,83%
Alphabet A	US02079K3059		2 551	05/10/2015	1 138			25,83%
FERGUSON PLC	JE00BJVNSS43		1 222	10/05/2019	1 222			25,83%
DAVIDE CAMPARI	IT0005252207		2 537	06/07/2020				25,83%
<b>Autres titres :</b>								
<b>Sous-total 2</b>					<b>62 317</b>			
<b>Plus-value en sursis d'imposition suite cession immeuble :</b>								
<b>Flèche Mizola :</b>								
Réallocation d'IS				2012	9 319			25,83%
Plus-value terrain				2012	24 678			25,83%
Plus-value construction nette du suramortissement				2012	17 669			25,83%
<b>Sous-total 3</b>					<b>9 319</b>	<b>42 347</b>		
<b>Autres différences temporaires :</b>								
<b>Charges de l'exercice déductibles sur exercices ultérieurs (ID actif général) :</b>								
Organic				2020	3 473			32,02%
Provision pour participation des salariés				2020	989			32,02%
Abondement sur provision pour participation des salariés				2020	70			32,02%
Frais d'acquisition des titres de participation								25,83%
Provision pour égalisation				2020	98			25,83%
Honoraires CAC				2020	80			32,02%
Prov CPF				2020				
<b>Autres différences temporaires</b>								
Restant à amortir taxe aménagement Saran bat Aet B (incluse dans PR immeuble)				2017		29		25,83%
<b>Sous-total 4</b>					<b>4 711</b>	<b>29</b>		
<b>Total A (1+2+3+4)</b>					<b>14 030</b>	<b>120 153</b>		
Changement de méthode								
IFC				31/12/2019	114			32,02%
IFC					(114)			32,02%
Abondement au CETR				01/01/2020	1 482			25,83%
<b>TOTAL B (yc retraitement d'ouverture sur IFC)</b>					<b>1 482</b>			
<b>TOTAL A+B</b>					<b>15 512</b>	<b>120 153</b>		

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

Exercice 2020		Variation en base		Bases			Clôture		IDA	IDP
IDA	IDP	+	-				Taux			
				Base IDA	Base IDP	réduit LT	normal CT	normal LT 2022		
	1 071				5 454	19,63%				1 070
	1 048				5 337	19,63%				1 048
	898				4 576	19,63%				898
	24				93			25,83%		24
	<b>3 040</b>				<b>15 460</b>					<b>3 040</b>
	11 420				58 177	19,63%				11 418
	433				1 678			25,83%		433
	26				102			25,83%		26
	294		(148)		990			25,83%		256
	316				1 222			25,83%		316
		2 537			2 537			25,83%		655
	<b>12 489</b>	<b>2 537</b>	<b>(148)</b>		<b>64 706</b>					<b>13 105</b>
	2 407			9 319				25,83%	2 407	
	6 373				24 678			25,83%		6 373
	4 563		(544)		17 125			25,83%		4 423
	<b>2 407</b>	<b>10 936</b>	<b>(544)</b>	<b>9 319</b>	<b>41 803</b>				<b>2 407</b>	<b>10 796</b>
	1 112	2 300	(3 473)	2 300			28,41%			653
	317	672	(989)	672			28,41%			191
	22	49	(70)	49			28,41%			14
								25,83%		
	25	98	(98)	98				25,83%		25
	26	128	(80)	128			28,41%			36
		30		30			28,41%			9
	8		()		29			25,83%		7
	<b>1 502</b>	<b>8</b>	<b>3 277</b>	<b>(4 711)</b>	<b>3 277</b>	<b>29</b>			<b>928</b>	<b>7</b>
	<b>3 909</b>	<b>26 474</b>	<b>5 814</b>	<b>(5 403)</b>	<b>12 595</b>	<b>121 998</b>			<b>3 335</b>	<b>26 948</b>
	37	238		238			28,41%			68
	(37)									
	383	1 586	(1 482)	1 586				25,83%		410
	<b>383</b>	<b>1 824</b>	<b>(1 482)</b>						<b>477</b>	
	<b>4 292</b>	<b>26 474</b>	<b>7 638</b>	<b>(6 886)</b>	<b>14 420</b>	<b>121 998</b>			<b>3 812</b>	<b>26 948</b>

La loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 modifie la trajectoire de baisse d'impôt sur les sociétés applicable en France devant atteindre 25,83 % à horizon 2022, en fixant les taux des exercices 2020 et 2021 respectivement à 32,02 % et 28,41 %, y compris la contribution sociale pour les bénéficiaires, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les taux d'impôts différés actifs et passifs ont été revus en fonction des échéances de retournement des différences temporaires, afin de prendre en compte l'évolution des taux d'impôts figurant dans la loi de finances pour 2020.

### Produits et charges non techniques

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
IS sur reprise de réserve de capitalisation	3 176	566
Participation refacturée émise	1 121	
<b>Total des charges non techniques</b>	<b>4 297</b>	<b>566</b>
IS sur dotation à la réserve de capitalisation	4 781	3 017
Participation refacturée reçue	286	
<b>Total des produits techniques</b>	<b>5 066</b>	<b>3 017</b>

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2010 et à l'article A 333-3 du Code des assurances, la charge ou le produit d'impôt lié aux dotations et reprises de la réserve de capitalisation est enregistré en résultat non technique.

Au 31 décembre 2020, la refacturation de la participation des salariés a été directement enregistrée dans les comptes de charges et de produits non techniques. Cette refacturation était auparavant enregistrée dans les frais généraux et répartie dans des comptes de charges techniques.

### Produits et charges exceptionnels

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 459	14
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 459</b>	<b>14</b>
Autres produits exceptionnels		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		

### Autres informations

#### Effectif moyen par catégories professionnelles

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Cadres	156	156
Non cadres	165	175
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>331</b>

L'effectif est exprimé en nombre de contrats, selon les modalités de l'article D.123-200 du Code de commerce, et couvre le personnel lié à l'entreprise par un contrat de travail.

# Annexe aux comptes sociaux

## Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

### Filiales et participations

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part détenue du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffres d'affaires	Résultats bénéfiques ou pertes	Dividendes encaissés par la sté
				Brute	Nette					
<b>1 - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS</b>										
dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
astreinte à la publication										
<b>A - FILIALES</b>										
(50% du capital détenu par la société)										
FLECHE MIZOLA	22 560		99,93%	81 838	81 838				1 514	1 627
<b>B - PARTICIPATIONS</b>										
(10% à 50% du capital détenu par la société)										
PRONY BUREAUX	127 160	11 781	35,81%	54 444	54 444	1 900			12 197	
SCI DALLE 1	13 120		45,00%	24 405	24 405	5 718			2 974	
SCI SEQUANA	90 000		33,33%	46 743	46 743	638			5 405	
SCI BRETEUIL SEGUIR	30 000		33,33%	38 800	38 800	19 858			(3 218)	
SCI SILVERSEINE	10 000		34,00%	22 344	22 344	14 652			6 551	
SCI MGF REPUBLIQUE	9		34,02%			285			(438)	
SCI MARBLE HAUSSMANN	2 613		32,22%	133 593	133 593	(6 313)			9 516	
SCI CORE LONG TERME	3 900		40,00%	88 344	88 344				(8 205)	
SAS IENA	47 000		40,00%	50 436	50 436					
SCI CORE CHARONNE	50		40,00%	63 460	62 048	240				
SCI CORE INVEST GLOBAL	50		29,10%							
SCI CORE VIE2	50		40,00%							
COVEA MAB *	100 066		25,00%	25 038	25 038					
COPAREX *	1 501 000		30,00%	450 551	450 551					
<b>2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>A - FILIALES non reprises au paragraphe 1</b>										
a - Filiales françaises										
b - Filiales étrangères										
<b>B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe 1</b>										
a - Sociétés françaises										
b - Sociétés étrangères										
<b>Total</b>				1 080 034	1 078 622					

Les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable sont les SCI classées dans le présent tableau.

Le tableau exclu les participations dans les OPCVM

(\*) Les parties non libérées ont été comptabilisées au passif dans le compte 46032000 pour 233 M€

### Comptes combinés

Les comptes de la société GMF Vie sont inclus par la méthode d'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM Covéa. (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS).

### Participation dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Les participations dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance par la société GMF Vie ne sont pas significatives.